

RAPPORT FINANCIER

1^{er} SEMESTRE 2013



SOMMAIRE

- Rapport semestriel d'activité5
- Comptes consolidés condensés au 30 juin 2013 19
- Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 75
- Attestation du responsable du rapport financier 83



GROUPE BELVEDERE

Rapport semestriel d'activité 30 juin 2013

1. Situation du Groupe

Au cours du 1^{er} semestre 2013, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'est élevé à 404,1 M€ en recul de près de 5,9% (5,8 % à change constant) par rapport à la même période de l'exercice précédent.

De façon générale, même si des plans de continuation ont été arrêtés sur le semestre pour toutes les sociétés qui étaient en procédure de redressement judiciaire, le contexte juridique du Groupe reste encore un frein important au développement de l'activité, plus particulièrement en Pologne.

Les principales évolutions sur le semestre sont les suivantes :

- Le chiffre d'affaires en Pologne, qui représente 58,4 % du chiffre d'affaires du groupe, affiche une baisse de 9,0 % également liée au recul du marché de la vodka. Hors droits d'accises, la décroissance des ventes s'établit à -5,4%. La vodka Krupnik, numéro 1 sur le marché polonais, a maintenu sa position avec 14,2% de parts de marché en volumes à fin juin 2013 (source Nielsen).
- En Europe de l'Ouest, les ventes progressent de 1 %, grâce notamment à une bonne performance de l'activité spiritueux en France. En effet, les ventes avaient été fortement pénalisées au 1^{er} trimestre 2012 par l'anticipation des clients fin 2011 de la hausse des droits sur les alcools entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Les ventes de l'activité Vins sont en revanche en légère décroissance de 0,9% par rapport au 1^{er} semestre 2012. A noter par contre la baisse d'activité de 24,6 % de la filiale danoise du Groupe, qui s'explique par la vente de la marque de vodka Danzka le 10 avril 2013, qui a généré une baisse du chiffre d'affaires de 1,5 M€, compensée en partie par la croissance de 15 % des ventes des autres marques du Groupe.
- La Lituanie représente 5,6 % du chiffre d'affaires Groupe et continue le redressement de son activité.
- Aux Etats-Unis, dont l'activité représente 2,3% du chiffre d'affaires du groupe, les ventes reculent de 18,2% (-17,7% à taux de change constant). Cette variation est liée aux ventes très significatives réalisées en début d'année 2012 en anticipation de la hausse des tarifs de mars 2012.

Les évènements significatifs ainsi que l'évolution des procédures judiciaires sont développés dans les Annexes aux comptes consolidés du 30 juin 2013. En synthèse :

- Sur le premier semestre de l'année :
 - 4 février 2013 :
 - o Conclusion d'un protocole transactionnel avec les OBSAR
 - o Conclusion d'un protocole avec Angostura Holdings
 - 28 février 2013 : Assemblée Générale de Belvédère SA portant sur l'approbation des opérations sur le capital dans le cadre de la restructuration de la dette de Belvédère SA.
 - 11 mars 2013 : Présentation du plan de continuation de Belvédère SA devant le Tribunal de commerce de Dijon
 - 19 mars 2013 : Approbation du plan de redressement de Belvédère SA par le Tribunal de Commerce de Dijon
 - 9 avril 2013 : Approbation des plans de redressement des 7 sociétés filiales co-garantes de Belvédère S.A. dans le cadre du contrat FRN : Marie Brizard & Roger International, Sobieski Sp. z.o.o., Sobieski Trade Sp. z.o.o., Domain Menada Sp. z.o.o., Destylernia Sobieski SA, Destylernia Polmos Krakowie SA, et Fabrika Wodek Polmos Lancut..

- 10 avril 2013 : vente de la marque Danzka à la société GeVeMa pour le prix de 19 400 000€ payé comme suit : 15 400 000€ versés à la signature des actes de cession par virement bancaire sur le compte de Belvédère S.A. et 4 000 000€ versés à la signature des actes de cession sur un compte séquestre à la Caisse des Dépôts et Consignations, en tant que garantie de passif. Cette somme sera libérée au profit de Belvédère SA dans un délai de 12 mois et 30 jours après la cession. La cession de cette marque a généré une plus-value de 3 726 K€.
- 16 avril 2013 : Approbation du plan de redressement de Moncigale par le Tribunal de Nîmes.
- 19 avril 2013 : Conversion en capital de la dette FRN et émission de BSA Actionnaires.
- Depuis le 1^{er} juillet 2013 jusqu'à la date de rédaction du présent document :
 - 12 juillet 2013 : la société polonaise Sobieski SP Zoo a racheté à la Banque Européenne de Développement 12.28% du capital de la société bulgare Belvedere Capital Management pour 1€.
 - 17 juillet 2013 : Un contrat d'accompagnement a été signé entre Belvédère SA, les filiales garantes de l'emprunt FRN et Monsieur Krzysztof Trylinski dont la signature a été autorisée par le Conseil d'Administration de Belvédère SA du 20 mars 2013.
 - 22 juillet 2013 : la société polonaise Sobieski SP Zoo a accordé un prêt de 5 M€ à la société bulgare Belvedere Capital Management, laquelle a ainsi pu rembourser à la Banque Européenne de Développement le prêt qui lui était dû.
 - 26 septembre 2013 : Approbation par le Tribunal de Commerce de Dijon des termes du Plan de Redressement modifié et du remboursement des titulaires d'Obligations Subordonnées par la remise de BSA OS.
 - 30 septembre 2013 : Signature d'un protocole transactionnel entre Belvédère S.A., agissant en son nom et au nom de ses filiales et sous-filiales, et Monsieur Krzysztof Trylinski.
 - 30 septembre 2013 : Assemblée Générale Mixte de Belvédère SA portant sur l'approbation des comptes au 31 décembre 2012, sur la nomination d'administrateurs indépendant, sur la modification de certaines des caractéristiques des BSA 2004 émis dans le cadre du prospectus portant le visa de l'AMF n°04-884 du 10 novembre 2004, sur la modification de certaines des caractéristiques des BSA 2004 émis dans le cadre du prospectus portant le visa de l'AMF n°04-884 du 10 novembre 2004, et des BSA 2006 émis dans le cadre du prospectus portant le visa de l'AMF n°06-068 du 09 mars 2006, et autorisation conférée au Conseil d'administration d'annuler les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions par la Société de ses propres actions.

Cette assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société du 30 septembre 2013 a décidé de nommer, en qualité de nouveaux administrateurs, Mme Constance Benqué, Mme Christine Mondollot, M. Pascal Bazin et M. Benoît Hérault. Ces nouveaux membres du conseil d'administration remplissent les critères d'indépendance définis par le code de gouvernance AFEP-MEDEF.

Par ailleurs, lors de cette Assemblée, Monsieur Krzysztof Trylinski, président du conseil d'administration et directeur général de la Société, a annoncé remettre ses mandats à disposition de la société pour tenir compte de la nouvelle composition du conseil d'administration.

Il a ainsi indiqué remettre respectivement à l'assemblée générale des actionnaires et au conseil d'administration de la société sa démission en qualité d'administrateur d'une part, et de président du conseil d'administration d'autre part. Lors de cette assemblée générale, Mme Katarzyna Paczesniak, M. Waldemar Rudnik et M. Erick Antony Skora ont présenté leurs démissions en qualité de membres du conseil d'administration.

A ce jour, le conseil d'administration de la Société est donc composé majoritairement d'administrateurs indépendants, ainsi qu'il suit :

- M. Krzysztof Trylinski,
- M. Jacques Bourbousson,
- Mme Constance Benqué,
- Mme Christine Mondollot,
- M. Pascal Bazin, et
- M. Benoît Hérault.

Par ailleurs lors de cette Assemblée du 30 septembre 2013, M. Krzysztof Trylinski, président du conseil d'administration et directeur général de la Société, a annoncé remettre ses mandats à disposition de la société pour tenir compte de la nouvelle composition du conseil d'administration.

Il a ainsi indiqué remettre respectivement à l'assemblée générale des actionnaires et au conseil d'administration de la Société sa démission en qualité d'administrateur d'une part, et de président du conseil d'administration et directeur général d'autre part. Ces démissions prendront effet à la date à laquelle un nouveau président du conseil d'administration et/ou un nouveau directeur général de la Société auront été nommés par le conseil d'administration sur proposition du comité de nomination nouvellement constitué, ou à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter de la date de l'assemblée générale, ce délai pouvant être prolongé par le conseil d'administration si M. Trylinski en est d'accord.

M. Trylinski a indiqué qu'il se tenait à la disposition du conseil d'administration si ce dernier décidait de le reconduire dans l'exercice de ses mandats.

M. Trylinski a également indiqué présenter, dans les mêmes conditions, sa démission au titre de l'ensemble des mandats qu'il exerce au sein des sociétés du groupe Belvédère.

- 30 septembre 2013 : Création d'un comité de Nomination
A la suite de l'annonce de la démission de M. Trylinski, le conseil d'administration de la Société nouvellement composé s'est réuni et a décidé de charger un comité ad hoc, le Comité de Nomination, de proposer au conseil d'administration des candidatures au poste de président du conseil d'administration et/ou directeur général de la Société.
Le Comité de Nomination est composé de M. Pascal Bazin, Mme Constance Benqué et Mme Christine Mondollot, administrateurs indépendants de la Société, M. Pascal Bazin en assurant la présidence.
- 11 octobre 2013 : Création d'un comité d'Audit
Le conseil d'administration de la Société nouvellement composé s'est réuni et a décidé la création d'un comité d'audit.
Le Comité d'Audit est composé de M. Pascal Bazin, M. Jacques Bourbousson, M. Benoît Hérault et Mme Christine Mondollot, administrateurs indépendants de la Société, M. Benoît Hérault en assurant la présidence.
- 15 octobre 2013 : Mise en place d'un contrat de liquidité sur l'action Belvédère.
- 30 octobre 2013 : Conversion de la dette OBSAR.

2. Chiffres clés

Synthèse du compte de résultat consolidé

Montants en K€	30 juin 2013 6 mois	30 juin 2012 6 mois	Variation
Chiffre d'affaires	404 134	429 512	-5.9%
Chiffre d'affaires hors droits	253 908	261 243	-3%
Ebitda	(1 969)	(3 637)	46%
Marge d'Ebitda	n/a	n/a	n/a
Résultat opérationnel courant	(6 900)	(9 957)	31%
Résultat opérationnel	(13 314)	(26 490)	
Coût de la dette	(4 085)	(17 040)	
Résultat financier	138 812	(20 640)	
Résultat net	122 634	(51 376)	

Au cours du 1^{er} semestre 2013, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'est élevé à 404,1 M€ en recul de près de 5,9% (5,8 % à change constant) par rapport à la même période de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires hors droits ressort à 253,9 M€ et enregistre une baisse de 2,8 % par rapport au 1^{er} semestre 2012. A change constant, la diminution du chiffre d'affaires hors droits est de 2,7% (voir l'analyse des variations présentée dans le tableau ci-dessous).

L'écart enregistré entre les évolutions du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (-5.9%) et celles du chiffre d'affaires hors droits (- 2.8%) provient essentiellement des fortes variations sur les ventes des différentes gammes de produits en Pologne. Les droits en Pologne sont calculés sur la base d'un montant fixe par unité appliqué au volume d'alcool produit.

Montants en K€	30 juin 2012 6 mois	Variation organique	Effet change	30 juin 2013 6 mois
Chiffre d'affaires	429 512	(25 092)	(286)	404 134
Chiffre d'affaires hors droits	261 243	(6 965)	(370)	253 908
Ebitda	(3 637)	1 741	(73)	(1 969)
Résultat opérationnel courant	(9 957)	3 116	(59)	(6 900)

Les effets de change en global sur la période ont une faible incidence négative (-370 K€), essentiellement due à l'évolution défavorable du réal brésilien par rapport à l'euro en comparaison avec l'évolution sur le 1^{er} semestre 2012.

L'Ebitda courant pour le 1^{er} semestre ressort négatif à -2 M€ contre -3,6 M€ enregistré lors du même semestre sur l'exercice précédent (après reclassement au 30 juin 2012 des honoraires liés à la restructuration. Cette évolution résulte essentiellement (i) d'une diminution de la rentabilité en Pologne avec un Ebitda qui s'élève à 71 K€ contre 8 M€ au cours des six premiers mois de 2012 et (ii) d'une amélioration de l'activité en France qui enregistre un Ebitda positif à + 5,4 M€ contre - 2,4 M€ au 1^{er} semestre 2011 en raison notamment de la reprise de l'activité en France tandis que sur le 1^{er} semestre 2012 l'augmentation des droits sur alcools en France à compter du 1^{er} janvier 2012 avait conduit les clients à anticiper leurs approvisionnement à la fin de l'exercice 2011.

Le résultat opérationnel consolidé des 6 premiers mois 2013 s'inscrit à -13, 3 M€. Il était déficitaire de 26,5 M€ au 30 juin 2012. A noter une perte opérationnelle courante en amélioration de 3 M€ par rapport au 1^{er} semestre 2012. Comme l'année dernière, les éléments non récurrents ont un impact significatif sur le résultat opérationnel du groupe. Sur le semestre il s'agit essentiellement du produit net de cession de la marque Danzka pour 3,7 M€, des honoraires liés aux procédures judiciaires pour 6 M€ et d'une dotation complémentaire aux provisions pour honoraires des avocats des porteurs de FRN de 4,3 M€ (engagement pris par Belvédère dans le cadre du Term Sheet signé en 2012).

Sur le semestre, le résultat financier est significativement impacté par les restructurations en cours.

En particulier :

- Produit financier lié à la conversion de la dette FRN : + 125 M€
- Produit net lié à l'actualisation financière des passifs gelés dans le cadre des plans : + 27 M€
- Charge financière liée au protocole conclu avec les OBSAR le 4 février 2013 : - 10 M€

Comme l'année dernière, les déficits reportables n'ont pas été activés au 30 juin 2013.

Au 30 juin 2013, le résultat net s'élève ainsi à 122,6 M€ contre -51,4 M€ au 30 juin 2012.

3. Analyse de l'activité par région

3.1 Pologne

Montants en K€	30 juin 2013 6 mois	30 juin 2012 6 mois	Variation
Chiffre d'affaires	236 215	259 440	-9,0%
Chiffre d'affaires hors droits	101 079	106 822	-5%
Ebitda	433	7 978	-95%
Marge d'Ebitda	0,4%	7,5%	-7,0 pt
Résultat opérationnel courant	(1 801)	5 816	-131%

En Pologne (58,4% du chiffre d'affaires), les ventes du 1^{er} semestre affichent une baisse de -5,4% (idem à taux de change constant), essentiellement liée au recul du marché de la vodka, et à une diminution de 24 % des volumes exportés. Hors droits d'accises, la décroissance des ventes s'établit à -5,4% (idem à taux de change constant).

En cumulé sur les 6 premiers mois de l'année, les ventes de vodka du Groupe ont représenté 21,9% du marché total de la vodka en Pologne, identique aux 21,9% atteint au cours de la même période de l'exercice précédent. En données cumulées pour la période de janvier au juin 2013, la vodka Krupnik représente 13,8 % de part de marché en volume confirmant ainsi son succès depuis son lancement commercial en avril 2010. Pour mémoire, la part de marché pour la même période 2011 était de 9,6% (source Nielsen).

Dans l'ensemble, en Pologne, les marques de vodka du Groupe atteignent 17,9% % de parts de marché en volumes en juin 2013.

La diminution des marges d'exploitation en Pologne est liée à la baisse des ventes sur le semestre, dans un contexte de guerre des prix, d'une augmentation des dépenses de marketing nécessaires pour préserver les parts de marché et de difficultés commerciales avec un client important.

3.2 Europe de l'Ouest

Montants en K€	30 juin 2013 6 mois	30 juin 2012 6 mois	Variation
Chiffre d'affaires	126 097	124 923	0,9%
Chiffre d'affaires hors droits	126 097	124 923	1%
Ebitda	5 742	(2 096)	374%
Marge d'Ebitda	4,6%	n/a	n/a
Résultat opérationnel courant	4 547	(3 930)	216%

La zone géographique comprend le palier Marie Brizard et la structure danoise (la marque de vodka Danzka a été cédée le 10 avril 2013).

En France (30,3% du chiffre d'affaires), les ventes sont en croissance de 2,0%. La hausse provient de l'activité Spiritueux dont les ventes avaient été fortement pénalisées au 1^{er} trimestre 2012 par l'anticipation des clients fin 2011 de la hausse des droits sur les alcools entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Les ventes de l'activité Vins sont en revanche en légère décroissance de 0,9% par rapport au 1^{er} semestre 2012.

Le Danemark (0,9% du chiffre d'affaires), a enregistré au 1^{er} semestre 2013 une baisse d'activité de 24,6% par rapport à la même période de 2012. Cette diminution s'explique par la vente de la marque de vodka Danzka le 10 avril 2013, qui a généré une baisse du chiffre d'affaires de 1,5 M€, compensée en partie par la croissance de 15% des ventes des autres marques du Groupe.

Les marges d'exploitation enregistrent une amélioration significative : l'Ebitda est à 5,7 M€ et le résultat d'exploitation courant à 4,5 M€.

3.3 Lituanie

*Montants en K€	30-juin-13 6 mois	30-juin-12 6 mois	Variation
Chiffre d'affaires	22 602	22 929	-1.42%
Chiffre d'affaires hors droits	7 512	7 279	3%
Ebitda	726	455	60%
Marge d'Ebitda	9.66%	6.25%	-3.4pt
Résultat opérationnel courant	151	100	52%

En Lituanie, l'activité est en diminution de 1,4% par rapport à la même période de l'exercice précédent en raison de la baisse des ventes d'alcool pur.

Le chiffre d'affaires hors droits progresse de 3%.

Les marges d'exploitation enregistrent une amélioration significative : l'Ebitda est à 726 K€ et le résultat d'exploitation courant à 151 K€, soit une hausse de 52% par rapport à la même période l'an dernier qui s'explique par une diminution des frais marketing et de structure.

3.4 Bulgarie

Montants en K€	30-juin-13 6 mois	30-juin-12 6 mois	Variation
Chiffre d'affaires	2 870	4 891	-41.32%
Chiffre d'affaires hors droits	2 870	4 891	-41%
Ebitda	-317	-1 265	75%
Marge d'Ebitda	-11.04%	-25.87%	-14.5pt
Résultat opérationnel courant	-1 022	-3 135	67%

L'activité dominante du groupe en Bulgarie est essentiellement la production et la commercialisation de vins bulgares.

Le chiffre d'affaires est en repli de 41% par rapport à l'exercice précédent. Le marché local souffre d'une conjoncture économique toujours difficile et les ventes à l'exportation sont aussi confrontées à une concurrence accrue sur les pays de l'Europe de l'est, marchés historiques pour ces vins. Cette baisse de l'activité a entraîné une dégradation de la rentabilité et de l'Ebitda qui s'inscrit en perte à -317 K€.

Les marges d'exploitation enregistrent une amélioration par rapport à l'an dernier en raison notamment d'une augmentation des tarifs. Le résultat d'exploitation courant est à -1 022 K€, soit une amélioration de 37% par rapport à la même période l'an dernier, ceci en raison d'une réduction des frais de personnel et des frais financiers.

3.5 USA

Montants en K€	30-juin-13	30-juin-12	Variation
	6 mois	6 mois	
Chiffre d'affaires	9 207	11 254	-18.19%
Chiffre d'affaires hors droits	9 207	11 254	-18%
Ebitda	-3 338	-4 051	18%
Marge d'Ebitda	-36.25%	-35.99%	-0.26pt
Résultat opérationnel courant	-3 378	-3 863	13%

Depuis la cession de la branche d'activité *Florida Distillers* en octobre 2010, les opérations poursuivies par le groupe aux USA correspondent à la seule branche *Brand business* créée en 2007 (distribution des marques Groupe sur le territoire américain, et principalement la marque de vodka **Sobieski**).

Les ventes du 1^{er} semestre sont en baisse de 18% par rapport à celles du 1^{er} semestre de l'année précédente. Les marges opérationnelles sont toujours déficitaires (-3.3 M€ d'Ebitda), mais la tendance de ces dernières années a été inversée. Le niveau significatif de ses parts de marché, sa visibilité importante auprès des consommateurs et la forte notoriété acquise en peu de temps, autorisent le Groupe à poursuivre sa stratégie axée sur une croissance sensiblement moindre qu'auparavant mais associée à un objectif de rentabilité qui doit être rapidement atteint.

3.6 Autres régions

Montants en K€	30-juin-13	30-juin-12	Variation
	6 mois	6 mois	
Chiffre d'affaires	7 142	6 075	17.57%
Chiffre d'affaires hors droits	7 142	6 075	18%
Ebitda	2 091	297	603%
Marge d'Ebitda	29.27%	4.90%	-24.3 pt
Résultat opérationnel courant	1 864	12	14972%

Les *Autres régions* regroupent principalement les opérations du Groupe au Brésil, en Ukraine, et en Biélorussie.

Au Brésil, pays le plus significatif au sein des *Autres régions*, la filiale du Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 3,3 M€ à fin juin 2013. Il est stable par rapport à l'exercice précédent. En revanche, les marges opérationnelles ont diminué, l'Ebitda s'inscrit à près de 0,6 M€ contre 0,7 M€ au 30 juin 2012, en raison de l'augmentation des droits d'accises et de la dépréciation du réal brésilien par rapport à l'euro.

L'Ukraine enregistre une progression de son chiffre d'affaires par rapport à fin juin 2012 avec 1,2 M€ au 30 juin 2013. L'Ebitda est positif de 1,2 M€ en raison d'une reprise de provision de dettes prescrites.

4. Perspectives

Le Groupe s'est donné les moyens de trouver une issue satisfaisante aux procédures dans lesquelles il est engagé depuis 5 ans. Les bases d'un nouveau développement sont désormais posées grâce à une situation clarifiée, et les atouts qui ont fait son succès sont ainsi préservés.

Au plan opérationnel, au cours du second semestre de l'exercice, l'activité du Groupe devrait rester soutenue dans les principales régions, notamment en France et en Pologne (son principal marché qui devrait enregistrer une amélioration de son chiffre d'affaires net du 2^{ème} semestre par rapport au 1^{er} semestre 2013).

En France, la croissance enregistrée au 1^{er} semestre devrait se maintenir.

Les comptes sont arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Par un jugement en date du 19 mars 2013, le Tribunal de Commerce de Dijon a approuvé le plan de redressement de la Société, tel qu'il lui a été présenté par l'Administrateur Judiciaire le 11 mars 2013. Le Tribunal de Commerce de Dijon a souligné dans son jugement que le plan ainsi approuvé est de nature à assurer la pérennité de l'activité.

Les conversions de la dette FRN de 439 M€ le 19 avril 2013 et de la dette OBSAR de 93 M€, mise en œuvre le 30 octobre 2013 permettent d'alléger sensiblement l'endettement du groupe.

Les travaux des Mandataires représentant les autres créanciers permettant de déterminer les montants définitifs des passifs admis, et donc du 1er dividende devant être versé en mars et avril 2014, sont toujours en cours du fait de la complexité de certaines situations. Des déclarations significatives sont par ailleurs contestées par le groupe et ne sont donc pas intégrées dans les estimations de la Direction.

La part intragroupe des passifs gelés dans le cadre des différents plans est significative. Compte tenu du décalage entre la date de paiement du 1er dividende de Belvédère S.A. (19 mars 2014), de Marie-Brizard et les 6 filiales polonaises (9 avril 2014) et de Moncigale (16 avril 2014),

La société étudie les différentes solutions juridiques et financières qui devraient permettre d'assurer le versement des 1ers dividendes de chaque société concernée entre mars et avril 2014.

Principales évolutions des soldes bilanciaux

Synthèse du bilan consolidé

Montants en K€	30-juin-13	31-déc-12	31-déc-11
Goodwills	30 384	30 768	76 437
Immobilisations incorporelles	113 777	131 734	147 912
Immobilisations corporelles	75 445	79 475	84 637
Autres actifs non courants	13 265	43 981	113 412
Actifs non courants	232 572	285 957	422 397
Actifs courants ¹	266 195	252 039	262 961
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50 777	28 175	30 492
Actifs courants	316 972	280 214	293 453
TOTAL ACTIF	549 544	566 172	715 850
Capitaux propres totaux	146 509	(299 002)	(197 678)
Emprunts à long terme - part à plus d'un an	2 799	3 375	3 894
Autres passifs non courants	118 824	59 214	93 455
Passifs non courants	121 623	62 589	97 349
Emprunts à long terme - part à moins d'un an	100 547	540 198	568 073
Emprunts à court terme	20 414	23 818	40 753
Autres passifs courants	160 450	238 568	207 353
Passifs courants	281 412	802 585	816 180
TOTAL PASSIF	549 544	566 172	715 850

¹ La créance de carry-back de Belvédère S.A. étant reclassée au 31 décembre 2012 dans les actifs non courants sur la ligne "Créances d'impôts non courantes". La période comparative du 31 décembre 2011 avait été retraitée en conséquence. Au 30 juin 2013, il s'agit d'une créance courante classée sur la ligne "Créance d'impôt".

Actifs et passifs d'exploitation

i. Actifs non courants

Les postes d'immobilisations corporelles et incorporels n'évoluent pas de manière significative sur la période. Pour rappel, l'essentiel des immobilisations incorporelles, soit 113,7 M€ au 30 juin 2013, est constitué de valeurs de marques (105,3 M€). Une dépréciation de 1,5 M€ a été enregistrée sur le semestre sur une marque en Pologne.

ii. Besoin en fonds de roulement (BFR)

Au 30 juin 2013, le BFR s'élève à 86,3 M€ contre 25,6 M€ au 31 décembre 2012, soit une hausse de 60,7M€. Cette variation est le cumul de plusieurs facteurs et s'analyse comme suit sur le 1^{er} semestre :

Montants en M€	31-déc-12	Variation	Reclassement	Effet de change	30-juin-13
Besoin en fonds de roulement	25,6	-27,1	88,4	-0,4	86,3

La colonne reclassement comprend 82,7 M€ de reclassement des passifs en plan de continuation. Déduction faite des flux qui n'ont pas d'incidence sur la trésorerie la variation de BFR de la période est négative sur la période et s'explique par une augmentation des stocks et des comptes fournisseurs.

Autres actifs non courants

Au 30 juin 2013, les Autres actifs non courants s'élèvent à 13,3 M€ et sont en diminution de 30,7 M€ sur le semestre, principalement en raison du reclassement de la créance de carry back à hauteur de 29 M€ .

Passifs non courants

Les Autres passifs non courants s'inscrivent à 118,8 M€ au 30 juin 2013 en augmentation de 59,6 M€ sur la période. Le principal flux expliquant cette variation concerne le reclassement des passifs gelés en autres passifs non courants (partie supérieure à un an) pour 61,8 M€.

Capitaux propres

Au 30 juin 2013, les capitaux propres sont positifs à 146,5 M€ contre -299 M€ au 31 décembre 2012. Cette augmentation s'explique essentiellement par la conversion de la dette FRN en capitaux propres le 19 avril 2013 pour 439 M€.

Dette financière nette

La dette financière nette au 30 juin 2013 est de 73 M€, en diminution de 454 M€ sur le 1^{er} semestre 2013. Cette diminution s'explique par la conversion de la dette FRN pour 439 M€.

Les variations de trésorerie et d'endettement sont présentées ci-dessous.

5. Flux de trésorerie et endettement net

Flux de trésorerie

Montants en K€	30 juin 2013 6 mois	30 juin 2012 6 mois	30 juin 2011 6 mois
Résultat net total consolidé	122 634	(51 376)	(30 452)
Déduction du résultat des activités cédées ou en cours de cession			
Résultat des activités poursuivies	122 634	(51 376)	(30 452)
Résultat des mises en équivalence	(101)	(138)	(35)
Amortissements et provisions	9 070	25 406	8 745
Profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	14	3	187
Effets de l'actualisation financière	(28 664)	651	(830)
Ecart juste valeur/valeur comptable de la dette FRN	(124 821)		
Résultats de cession et des pertes et profits de dilution	7 886	(1 115)	798
Produits de dividendes	8	(51)	(13)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	(13 974)	(26 620)	(21 599)
Charge (produit) d'impôt	2 966	4 384	489
Coût de l'endettement financier net	4 116	17 060	17 065
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	(6 892)	(5 176)	(4 045)
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement	16 455	(13 759)	10 472
Impôts payés	(589)	(1 881)	(1 880)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	8 974	(20 815)	4 548
Acquisition d'intérêts minoritaires		(221)	()
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 981)	(1 707)	(4 137)
Subventions reçues		127	211
Acquisition d'actifs financiers	(238)		(1 097)
Augmentation des prêts et avances consentis	(4 075)	(61)	(25)
Diminution des prêts et avances consentis	3 507	80	1 596
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	19 661	1 450	193
Cession d'actifs financiers			2 130
Autres flux d'investissement et de désinvestissement			(162)
Dividendes reçus	(8)	51	13
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	16 866	(281)	(1 278)
Augmentation de capital	47	1 572	10
Acquisition d'actions propres			(2 344)
Cession d'actions propres		2 306	17 780
Emission d'emprunts	2 808	424	744
Remboursement d'emprunts	(169)	(1 045)	(1 264)
Intérêts financiers nets versés	(3 937)	(1 432)	(2 007)
Dépôt en séquestre au titre de la 1 ^{ère} échéance du Plan de Sauvegarde (FRN et OBSAR)			(19 062)
Variation nette des financements court terme	(1 958)	743	(5 358)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(3 209)	2 569	(11 502)
Incidence de la variation des taux de change	(1 335)	1 200	(509)
Flux de trésorerie générés par les activités cédées et produit de cession			
Variation de la trésorerie	21 296	(17 328)	(8 741)
Trésorerie d'ouverture	28 175	30 492	31 363
Reclassements de trésorerie *	1 306		
Trésorerie de clôture	50 777	13 165	22 622
Variation de la trésorerie	21 296	(17 327)	(8 741)

*Le reclassement de trésorerie correspond à un compte bancaire auparavant bloqué dont la main levée a été obtenue en juillet 2013.

La trésorerie du groupe s'élève à 50,8 M€ au 30 juin 2013. Elle est en augmentation de 21,3 M€ par rapport au 31 décembre 2012.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ont représenté un excédent de trésorerie de 8,9 M€ s'expliquant essentiellement par l'incidence favorable de l'évolution du BFR. (voir plus haut le paragraphe *Besoin en fonds de roulement*).

Les entrées de trésorerie liées aux investissements de la période s'élèvent à 16,8 M€ et s'expliquent essentiellement par la cession de la marque Danzka pour 15,4 M€.

Situation de dette nette

Montants en K€	30-juin-13	31-déc-12	31-déc-11
Trésorerie active	(50 777)	(28 175)	(30 492)
Financements court terme	20 414	23 818	40 753
FRN		441 288	465 936
dont principal		338 322	375 000
dont intérêts		102 966	90 936
OBSAR	91 060	90 102	93 124
dont principal	73 524	69 197	78 914
dont intérêts	17 536	20 905	14 210
Autres dettes financières	12 285	12 184	12 907
Dettes financières nettes au bilan	72 983	539 217	582 228
Sommes consignées sur comptes séquestre FRN et OBSAR (*)		(3 949)	(40 528)
dont principal		(3 728)	(40 406)
dont intérêts		(221)	(122)
Dettes financières nettes retraitées des sommes consignées	72 983	535 268	541 700

(*) Les sommes versées au titre des dettes FRN et OBSAR sous la 1^{ère} échéance du Plan de Sauvegarde ne sont pas comptabilisées en diminution de la dette financière mais en augmentation des actifs financiers non courants du fait qu'elles ont été consignées.

Au 30 juin 2013, la dette nette du Groupe s'établit à 73 M€ contre 535,3M€ au 31 décembre 2012, ce qui représente une diminution de 462,3 M€ (essentiellement liée à la conversion FRN).

6. Capital et résultat de Belvédère S.A.

Au 30 juin 2013, le capital social de Belvédère S.A., société mère du Groupe, se compose de 26 479 448 actions au nominal de 2€.

La variation du capital sur 2013 provient :

- des exercices de 36 360 BSA 2006 pour 36 360 actions ;
 - des exercices de 3 449 BSA A1 pour 1 307 actions ;
 - des exercices de 2 421 BSA A2 pour 918 actions ;
 - de la conversion de la dette FRN en capital, soit une émission de 18 216 154 actions ordinaires et 4 819 030 actions à droit de vote aménagé (total 23 035 184 actions) ;
- Soit un total de 23 073 769 actions nouvelles sur le 1^{er} semestre 2013.

Soit une situation nette positive s'élevant à 94,5 M€ contre -208,2 M€ à fin juin 2012.

Le résultat net de Belvédère S.A. au 30 juin 2013 est en perte à - 20,3 M€ (contre une perte de - 29,7 M€ au 30 juin 2012).



GROUPE BELVEDERE

**Comptes consolidés condensés
30 juin 2013**

Compte de résultat consolidé

Montants en K€ sauf mention contraire	Note	30 juin 2013 6 mois	30 juin 2012 6 mois	30 juin 2011 6 mois
Chiffre d'affaires	5	404 134	429 512	422 498
Achats consommés		(175 525)	(179 269)	(189 061)
Charges externes	6	(42 363)	(45 428)	(41 658)
Charges de personnel	7	(32 702)	(33 710)	(35 317)
Impôts et taxes		(155 677)	(174 056)	(155 770)
Dotations aux amortissements		(4 119)	(5 054)	(5 857)
Autres produits d'exploitation	8	7 042	4 840	5 843
Autres charges d'exploitation	8	(7 691)	(6 793)	(5 698)
Résultat opérationnel courant ¹		(6 900)	(9 957)	(5 021)
Autres produits opérationnels	9	21 742	3 545	15 13
Autres charges opérationnelles ¹	9	(28 156)	(20 079)	(6 702)
Résultat opérationnel		(13 314)	(26 490)	(10 210)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	10	411	240	110
Coût de l'endettement financier brut	10	(4 496)	(17 280)	(17 165)
Coût de l'endettement financier net		(4 085)	(17 040)	(17 055)
Autres produits financiers	10	157 105	4 979	5 273
Autres charges financières	10	(14 208)	(8 579)	(8 005)
Résultat financier		138 812	(20 640)	(19 787)
Résultat avant impôt		125 498	(47 130)	(29 997)
Impôt sur les résultats	11	(2 966)	(4 384)	(489)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	16	101	138	35
Résultat net des activités poursuivies		122 634	(51 376)	(30 452)
Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession	12			
Résultat net		122 634	(51 376)	(30 452)
Part du groupe		122 377	(51 046)	(30 438)
dont résultat net des activités poursuivies		122 377	(51 046)	(30 438)
dont résultat net des activités cédées ou en cours de cession				
Intérêts minoritaires		256	(330)	(14)
dont résultat net des activités poursuivies		256	(330)	(14)
dont résultat net des activités cédées ou en cours de cession				
Résultat net des activités poursuivies part du groupe par action (en €)		10.12 €	-17.17 €	-11.81 €
Résultat net des activités poursuivies part du groupe par action dilué (en €)		8.78 €	-17.17 €	-10.51 €
Résultat net part du groupe par action (en €)		10.12 €	-17.17 €	-11.81 €
Résultat net part du groupe par action dilué (en €)		8.78 €	-17.17 €	-10.51 €
Nombre moyen pondéré de titres en circulation		12 089 304	2 972 306	2 576 627
Nombre moyen pondéré et dilué de titres en circulation		13 931 402	2 972 306	2 895 079

¹ Les honoraires liés aux procédures judiciaires, qui étaient auparavant présentés dans les charges externes, ont été reclassés en autres charges opérationnelles. Les périodes comparatives ont été retraitées en conséquence.

Résultat global

Montants en K€	30 juin 2013 6 mois	30 juin 2012 6 mois	30 juin 2011 6 mois
Résultat net	122 634	(51 376)	(30 452)
<i>Éléments recyclables par résultat</i>	(3 376)	1 205	234
Ecart de conversion	(3 376)	1 220	227
Autres éléments		(14)	7
Résultat global	119 258	(50 171)	(30 218)
Part du groupe	119 214	(49 993)	(30 191)

Les montants du résultat global sont présentés nets d'impôt.

Aucun montant significatif n'a été recyclé en résultat sur la période.

Bilan consolidé

Montants en K€	Note	30 juin 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2011
ACTIF				
Goodwills	13	30 384	30 768	76 437
Immobilisations incorporelles	14	113 777	131 734	147 912
Immobilisations corporelles	15	75 145	79 475	84 637
Actifs financiers	16	7 256	9 002	74 525
Participations dans les entreprises associées	16	2 985	2 883	2 723
Créances d'impôt non courantes ¹	11		27 723	25 157
Actifs d'impôts différés	11	3 025	4 373	11 006
Actifs non courants		232 572	285 957	422 397
Stocks et en-cours	17	98 314	89 600	81 024
Créances clients	18	107 687	135 228	159 039
Créances d'impôt ¹	11	29 059	74	95
Autres actifs courants	19	31 134	27 138	22 802
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	50 777	28 175	30 492
Actifs courants		316 972	280 214	293 453
Total de l'actif		549 544	566 172	715 850

Montants en K€	Note	30 juin 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2011
PASSIF				
Capital	21	52 959	6 811	6 398
Primes		408 126	138 000	127 048
Réserves consolidées		(428 383)	(320 571)	(268 431)
Réserves de conversion		(16 414)	(13 251)	(16 669)
Résultat consolidé		122 377	(117 792)	(54 655)
Capitaux propres (part du groupe)		138 665	(306 803)	(206 309)
Intérêts minoritaires		7 844	7 801	8 630
Capitaux propres totaux		146 509	(299 002)	(197 678)
Avantages au personnel	22	5 544	5 510	4 575
Autres provisions non courantes	23	7 310	9 654	27 917
Emprunts à long terme - part à plus d'un an	24	2 799	3 375	3 894
Passifs d'impôts différés	11	41 101	40 880	47 422
Autres passifs non courants	26	64 869	3 170	13 541
Passifs non courants		121 623	62 589	97 349
Provisions courantes	23	16 182	12 082	3 399
Emprunts à long terme - part à moins d'un an	24	100 547	540 198	568 073
Emprunts à court terme	24	20 414	23 818	40 753
Fournisseurs et autres créanciers rattachés		67 467	110 551	90 309
Dettes d'impôt	11	802	20 757	20 711
Autres passifs courants	26	75 999	95 178	92 935
Passifs courants		281 412	802 585	816 180
Total du passif		549 544	566 172	715 850

¹ La créance de carry-back de Belvédère S.A. étant reclassée au 31 décembre 2012 dans les actifs non courants sur la ligne "Créances d'impôts non courantes". La période comparative du 31 décembre 2011 avait été retraitée en conséquence. Au 30 juin 2013, il s'agit d'une créance courante classée sur la ligne "Créance d'impôt".

Tableau des flux de trésorerie

Montants en K€	30 juin 2013 6 mois	30 juin 2012 6 mois	30 juin 2011 6 mois
Résultat net total consolidé	122 634	(51 376)	(30 452)
Déduction du résultat des activités cédées ou en cours de cession			
Résultat des activités poursuivies	122 634	(51 376)	(30 452)
Résultat des mises en équivalence	(101)	(138)	(35)
Amortissements et provisions	9 070	25 406	8 745
Profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	14	3	187
Effets de l'actualisation financière	(28 664)	651	(830)
Ecart juste valeur/valeur comptable de la dette FRN	(124 821)		
Résultats de cession et des pertes et profits de dilution	7 886	(1 115)	798
Produits de dividendes	8	(51)	(13)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	(13 974)	(26 620)	(21 599)
Charge (produit) d'impôt	2 966	4 384	489
Coût de l'endettement financier net	4 116	17 060	17 065
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	(6 892)	(5 176)	(4 045)
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement	16 455	(13 759)	10 472
Impôts payés	(589)	(1881)	(1880)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	8 974	(20 815)	4 548
Acquisition d'intérêts minoritaires		(221)	()
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1981)	(1707)	(4 137)
Subventions reçues		127	211
Acquisition d'actifs financiers	(238)		(1097)
Augmentation des prêts et avances consentis	(4 075)	(61)	(25)
Diminution des prêts et avances consentis	3 507	80	1596
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	19 661	1450	193
Cession d'actifs financiers			2 130
Autres flux d'investissement et de désinvestissement			(162)
Dividendes reçus	(8)	51	13
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	16 866	(281)	(1 278)
Augmentation de capital	47	1572	10
Acquisition d'actions propres			(2 344)
Cession d'actions propres		2 306	17 780
Emission d'emprunts	2 808	424	744
Remboursement d'emprunts	(169)	(1045)	(1264)
Intérêts financiers nets versés	(3 937)	(1432)	(2 007)
Dépôt en séquestre au titre de la 1ère échéance du Plan de Sauvegarde (FRN et OBSAR)			(10 062)
Variation nette des financements court terme	(1958)	743	(5 358)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(3 209)	2 569	(11 502)
Incidence de la variation des taux de change	(1335)	1200	(509)
Flux de trésorerie générés par les activités cédées et produit de cession			
Variation de la trésorerie	21 296	(17 328)	(8 741)
Trésorerie d'ouverture	28 175	30 492	31 363
Reclassements de trésorerie *	1306		
Trésorerie de clôture	50 777	13 165	22 622
Variation de la trésorerie	21 296	(17 327)	(8 741)

*Le reclassement de trésorerie correspond à un compte bancaire auparavant bloqué dont la main levée a été obtenue en juillet 2013.

Variation des capitaux propres

Montants en K€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Titres et BSARs auto-contrôlés	Total des capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
1er janvier 2011	6 265	123 531	(262 829)	(10 746)	(51 430)	(195 208)	9 441	(185 767)
Résultat 1er semestre 2011			(30 438)			(30 438)	(14)	(30 452)
Ecart de conversion				240		240	(3)	227
Autres éléments			7			7		7
Résultat global			(30 431)	240		(30 191)	(27)	(30 218)
Décomptabilisation des BSARs en instruments dérivés passifs			23 521			23 521		23 521
Exercices de BSARs (en numéraire)		10				10		10
Exercices de BSARs (par remise de dette)	67	1762				1829		1829
Titres et BSARs auto-contrôlés			(7 204)		22 642	15 438		15 438
Opérations avec les intérêts minoritaires			(175)			(175)	(181)	(356)
Transactions avec les actionnaires	67	1 772	16 142		22 642	40 623	(181)	40 442
30 juin 2011	6 332	125 303	(277 118)	(10 506)	(28 788)	(184 777)	9 233	(175 544)
Résultat 2nd semestre 2011			(24 217)			(24 217)	(167)	(24 384)
Ecart de conversion				(6 163)		(6 163)	(7 5)	(6 878)
Autres éléments			(2)			(2)		(2)
Résultat global			(24 219)	(6 163)		(30 382)	(882)	(31 264)
Exercices de BSARs (en numéraire)		3				3		3
Exercices de BSARs (par remise de dette)	66	1742				1808		1808
Titres et BSARs auto-contrôlés			(10 161)		17 065	6 905		6 905
Opérations avec les intérêts minoritaires			134			134	279	413
Transactions avec les actionnaires	66	1 745	(10 027)		17 065	8 850	279	9 129
31 décembre 2011	6 398	127 048	(311 364)	(16 669)	(11 722)	(206 309)	8 630	(197 679)
Résultat 1er semestre 2012			(51046)			(51046)	(330)	(51376)
Ecart de conversion				1068		1068	162	1220
Autres éléments			(14)			(14)		(14)
Résultat global			(51 060)	1 068		(49 993)	(178)	(50 171)
Exercices de BSARs (en numéraire)	57	1515				1572		1572
Exercices de BSARs (par remise de dette)	26	695				721		721
Titres et BSARs auto-contrôlés			1353		999	2352		2352
Opérations avec les intérêts minoritaires			126			126	(347)	(221)
Transactions avec les actionnaires	83	2 210	1 479		999	4 771	(347)	4 424
30 juin 2012	6 481	129 258	(360 945)	(15 601)	(10 723)	(251 530)	8 105	(243 426)
Résultat 2nd semestre 2012			(66 746)			(66 746)	(436)	(67 182)
Ecart de conversion			1	2 350		2 351	235	2 586
Autres éléments			(49)			(49)		(49)
Résultat global			(66 794)	2 350		(64 444)	(201)	(64 645)
Exercices de BSARs (en numéraire)	3	73				76		76
Exercices de BSARs (par remise de dette)	327	8 669				8 996		8 996
Titres et BSARs auto-contrôlés			21		(14)	7		7
Opérations avec les intérêts minoritaires			92			92	(103)	(11)
Transactions avec les actionnaires	330	8 742	113		(14)	9 171	(103)	9 068
31 décembre 2012	6 811	138 000	(427 626)	(13 251)	(10 737)	(306 803)	7 801	(299 002)
Résultat 1er semestre 2013			122 377			122 377	256	122 633
Ecart de conversion				(3 163)		(3 163)	(218)	(3 376)
Autres éléments								
Résultat global			122 377	(3 163)		119 214	43	119 257
Exercices de BSARs (en numéraire)	5	48				53		53
Exercices de BSARs (par remise de dette)	73	1927				2 000		2 000
Titres et BSARs auto-contrôlés					9 980	9 980		9 980
Conversion de la dette FRN	46 070	268 151				314 221		314 221
Opérations avec les intérêts minoritaires								
Transactions avec les actionnaires	46 148	270 126			9 980	326 254		326 254
30 juin 2013	52 959	408 126	(305 249)	(16 414)	(757)	138 665	7 844	146 509

SOMMAIRE DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES

Préliminaire.....	29
1. Evénements significatifs.....	29
2. Evénements postérieurs à la clôture	41
3. Règles et méthodes comptables.....	44
4. Périmètre de consolidation	45
5. Chiffres d'affaires	47
6. Charges externes	47
7. Charges de personnel.....	48
8. Autres produits et charges d'exploitation	48
9. Autres produits et charges opérationnels.....	49
10. Résultat financier.....	51
11. Impôt sur les résultats.....	53
12. Activités cédées ou en cours de cession	54
13. Goodwills	54
14. Immobilisations incorporelles	55
15. Immobilisations corporelles	56
16. Actifs financiers	56
17. Stocks	57
18. Clients et comptes rattachés	58
19. Autres actifs courants	58
20. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	58
21. Composition du capital social et instruments dilutifs	59
22. Avantages au personnel.....	60
23. Provisions	60
24. Dettes financières	62
25. Instruments financiers et facteurs de risques financiers	64
26. Autres passifs	66
27. Information sectorielle	68
28. Actifs donnés en garantie et engagements hors-bilan.....	70
29. Litiges et passifs éventuels	71
30. Parties liées.....	73

Préliminaire

Belvédère est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français, soumise notamment aux dispositions du Code de commerce. L'action Belvédère est cotée sur les bourses de Paris et Varsovie. Le groupe Belvédère exerce son activité dans le secteur des Vins et Spiritueux.

La société a son siège social au 7 quai de la Paix à Beaucaire (30300).

Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 30 octobre 2013.

1. Evénements significatifs

Redressement judiciaire, Propositions d'Apurement du Passif, Plan de continuation

Rappel de l'historique

En mai 2006, la société Belvédère S.A. a souscrit un emprunt par émission de Floating Rate Notes (FRN) pour un montant nominal de 375 millions d'euros. Dans le cadre de l'émission de cet emprunt, Belvédère et certaines de ses filiales (Sobieski Sp z.o.o., Sobieski Trade Sp. z.o.o., Destylarnia Sobieski S.A., Destylarnia Polmos Krakowie S.A., Fabryka Wodek Polmos Lancut et Marie Brizard et Roger International) ont conclu un acte d'adhésion par lequel ces sociétés sont devenues solidairement responsables des engagements de chacune d'elles à hauteur d'une somme maximum de 375 millions d'euros et de 92,7 millions d'euros pour Marie Brizard et Roger International.

Au 31 décembre 2007, la société Belvédère S.A. n'avait pas été en mesure de respecter ses engagements restrictifs en matière de rachat d'actions, engagements auxquels elle avait souscrit dans le cadre du contrat d'émission des obligations FRN.

Face à la volonté affichée de certains porteurs de FRN d'obtenir un remboursement anticipé et afin de sauvegarder les intérêts de la société, les dirigeants ont décidé de demander le placement de la société Belvédère S.A. et ses filiales garantes sous Procédure de Sauvegarde. Pour mémoire, le financement de FRN a été octroyé en contrepartie de nantissements et de garanties octroyés par Belvédère S.A. mais aussi par ses principales filiales.

Le 16 juillet 2008, le Tribunal de Commerce de Beaune a ouvert une Procédure de Sauvegarde régie par l'article L.620-1 du Code de Commerce sur la société Belvédère S.A. et les sept filiales garantes pour une durée de 6 mois renouvelable.

La période d'observation a été renouvelée deux fois, le 21 janvier puis le 16 juillet 2009.

Cette procédure avait pour but de permettre la restructuration de la dette dans les meilleures conditions possibles, tout en permettant la conduite et la marche courante des affaires.

Elle concernait Belvédère S.A. et 7 de ses filiales dont une est située en France (Marie Brizard & Roger International) et six en Pologne (Sobieski Sp. z.o.o., Sobieski Trade Sp. z.o.o., Domain Menada Sp. z.o.o., Destylarnia Sobieski SA, Destylarnia Polmos Krakowie SA, et Fabrika Wodek Polmos Lancut).

Le 10 novembre 2009, la société Belvédère S.A. et les 7 filiales qui bénéficiaient de la Procédure de Sauvegarde sont sorties de la période d'observation à la suite de l'homologation par le Tribunal de commerce de Dijon du Plan de Sauvegarde.

Paiement de la 1^{ère} échéance du Plan de Sauvegarde

Le paiement de la première échéance du Plan de Sauvegarde, en date du 10 novembre 2010, a été financé en premier lieu par les revenus de la cession des actifs de Florida Distillers (USA) pour 48 millions de dollars et par la trésorerie reçue des principales sociétés du Groupe.

Le 10 novembre 2010, le Groupe a versé aux Commissaires à l'exécution du Plan la somme de 22 722 K€ (montant hors versements intragroupe). Le montant versé au titre de la dette FRN au 10 novembre 2010 s'élevait à 18 049 K€. Belvédère a considéré que, conformément à la décision de la Cour d'appel du 21 septembre 2010 sur la recevabilité des créances, les intérêts sur le principal couraient jusqu'au 15 mai 2013 et que l'ensemble du passif (principal et intérêts jusqu'en 2013) était amorti sur les 10 ans du Plan de Sauvegarde, au rythme progressif prévu par celui-ci.

Néanmoins, compte tenu de la divergence d'interprétation de l'arrêt du 21 septembre 2010 avec les Commissaires à l'exécution du Plan, Belvédère S.A. a versé un complément de 15 076 K€ en janvier 2011. En outre, le 15 février 2011, le Groupe a versé un montant supplémentaire de 3 986 K€ également au titre de la première échéance FRN, correspondant à la différence entre la somme déjà consignée et le montant demandé par Bank of New York Mellon, *Trustee* des porteurs de la dette FRN, portant ainsi l'échéance FRN totale à 37 111 K€. La demande de cette somme supplémentaire, qui résultait du calcul d'intérêts de retard sur le principal de la dette FRN (375 000 K€), était cependant contestée par le Groupe. La position du Groupe Belvédère étant que dans la mesure où le Plan de Sauvegarde homologué par le Tribunal imposait un remboursement étalé et progressif du principal de la dette FRN, ce principal ne pouvait être exigible et donc ne pouvait porter intérêts de retard et que de surcroît le paiement de ces intérêts ne figurait pas dans les engagements pris au travers du Plan de Sauvegarde homologué par le Tribunal.

Montants en K€	Montant versé au 10 novembre 2010	Compléments versés au titre de la dette FRN en janvier et février 2011	Montant versé au titre de la 1 ^{ère} échéance du Plan
Dette FRN (versement consigné)	18 049	19 062	37 111
Dette OBSAR (versement consigné)	3 295		3 295
Sous-total des sommes consignées	21 344	19 062	40 406
Autres créanciers hors groupe	1 378		1 378
Totaux	22 722	19 062	41 784

Les montants versés aux Commissaires à l'exécution du Plan au titre de l'emprunt FRN et de l'emprunt OBSAR (subordonné à l'emprunt FRN), soit 40 406 K€, ont été consignés sur un compte séquestre dans l'attente d'une décision de justice statuant sur l'attribution de cette somme.

En effet, à la date à laquelle le versement du 1^{er} dividende (1^{ère} échéance) a été effectué, les créances FRN n'étaient pas définitivement admises. Pour rappel, le Groupe avait fait appel de la décision du Juge Commissaire qui admettait la créance FRN déclarée par le *Trustee*, Bank of New York Mellon, et les agents des sûretés, Raiffeisen et Natexis, au passif de la société Belvédère S.A. et de ses filiales garantes. Dans son arrêt du 21 septembre 2010, la Cour d'appel de Dijon a admis la créance FRN du *Trustee*, Bank of New York Mellon, à titre privilégié et à échoir, pour 375 millions d'euros outre intérêts et intérêts de retard. Belvédère et ses filiales avaient formé un pourvoi en cassation à l'encontre de ces arrêts. La Cour de cassation, dans son arrêt daté du 13 septembre 2011, a rejeté les pourvois formés par la société.

Le 17 août 2012, la somme de 36 678 K€, correspondant à la part du 1^{er} dividende du Plan de Sauvegarde revenant aux créanciers FRN - déduction faite de la retenue des honoraires des Mandataires représentant des créanciers, ont été libérés du compte séquestre et versés au *Trustee*, Bank of New York Mellon. Cette opération a été réalisée conformément aux termes d'un Protocole transactionnel conclu entre Belvédère S.A. et les principaux créanciers FRN (le *Steering Committee*) (voir paragraphe plus bas).

Suite à la signature du protocole du 4 février 2013 avec les représentants des porteurs d'OBSAR et de FRN (voir paragraphe plus bas), la somme de 3 280 K€, toujours bloquée au 31 décembre 2012, a pu être libérée à hauteur de 2 280 K€ au profit des FRN et de 1 000 K€ au profit des porteurs d'OBSAR.

Résolution du Plan de Sauvegarde de Belvédère S.A. et ouverture d'une Procédure de Redressement judiciaire

Le Tribunal de commerce de Dijon a prononcé, dans un jugement du 4 avril 2011, la résolution du Plan de Sauvegarde de la société Belvédère S.A. Cette décision a été confirmée par l'arrêt de la Cour d'appel de Dijon du 7 juin 2011. La conséquence principale de la résolution du Plan de Sauvegarde est l'arrêt de l'étalement des passifs concernés par le Plan de Sauvegarde, ces derniers retrouvant ainsi leurs échéances initiales, c'est-à-dire avant l'entrée de Belvédère S.A. en Procédure de Sauvegarde. La Procédure de Sauvegarde concernant les 7 filiales garantes se poursuit.

Par un jugement en date du 16 juin 2011, le Tribunal de Commerce de Nîmes a prononcé l'ouverture d'une Procédure de Sauvegarde au bénéfice de la SAS Moncigale (sous-filiale de Belvédère S.A.).

Dans son jugement du 1^{er} juillet 2011, le Tribunal de commerce de Nîmes a constaté la confusion des patrimoines entre la société SAS Moncigale et la société Belvédère S.A. et ouvert une Procédure de Sauvegarde « par extension de celle déjà ouverte à l'égard de la SAS Moncigale, ..., à l'égard de la SA Belvédère. »

Dans sa décision du 20 septembre 2011, le Tribunal de commerce de Nîmes a converti la Procédure de Sauvegarde sous laquelle étaient placées la société Belvédère S.A. et sa sous-filiale Moncigale en Procédure de Redressement judiciaire, le Tribunal ayant constaté l'état de cessation des paiements des deux sociétés depuis le 14 juin 2011. Une période d'observation, initialement ouverte jusqu'au 16 décembre 2011, a été renouvelée jusqu'au 16 juin 2012, autorisant la poursuite d'activité jusqu'à cette date. Le Tribunal a confié à un Administrateur judiciaire une mission d'assistance auprès des sociétés dans toutes les opérations concernant la gestion.

En date du 11 juillet 2011, le Ministère Public a interjeté appel de la décision du Tribunal de commerce de Nîmes du 1^{er} juillet 2011. Dans son arrêt du 8 mars 2012, la Cour d'appel de Nîmes a reçu l'appel interjeté par le Ministère Public et annulé le jugement d'extension de la Procédure de Sauvegarde à Belvédère S.A. ainsi que celui de sa conversion en Procédure de Redressement judiciaire. Le Redressement judiciaire a en revanche été maintenu en ce qui concerne la société Moncigale.

Le 20 mars 2012, une Procédure de Redressement judiciaire au bénéfice de Belvédère S.A. a été ouverte par le Tribunal de commerce de Dijon qui a désigné Me Frédéric Abitbol en qualité d'Administrateur judiciaire avec mission d'assister les dirigeants et fixé une première période d'observation à 6 mois. Dans son jugement du 17 septembre 2012, le Tribunal de commerce de Dijon a renouvelé la période d'observation jusqu'au 20 mars 2013.

Protocole transactionnel du 3 août 2012

Un Protocole transactionnel a été conclu entre Belvédère S.A. et les principaux créanciers FRN et autorisé par l'ordonnance du Juge Commissaire du 3 août 2012. Les principaux termes du Protocole sont :

- Libération au profit du *Trustee*, Bank of New York Mellon, des sommes consignées au titre de la part destinée aux créanciers FRN du 1^{er} dividende du Plan de Sauvegarde de Belvédère S.A.
- Autorisation donnée à Belvédère S.A. de céder un actif et d'utiliser le produit de cession de cet actif pour financer ses besoins et ceux du Groupe pendant sa période d'observation
- Engagements réciproques d'abandonner l'ensemble des actions judiciaires en cours et de ne pas en intenter de nouvelles.

Propositions d'Apurement du Passif de Belvédère S.A. / *Term sheet* du 20 août 2012

Le 20 août 2012, à l'issue des négociations menées avec le *Steering Committee* FRN, des Propositions d'Apurement du Passif ont été préparées par l'Administrateur judiciaire de Belvédère S.A. et cette dernière, et adressées aux différents créanciers.

Les Propositions d'Apurement du Passif et l'accord en découlant avec le *Steering Committee* FRN ont été autorisés par le Juge commissaire le 10 septembre 2012. Les principaux termes de l'accord avec le *Steering Committee* FRN, Belvédère S.A., les filiales garantes et l'Administrateur judiciaire ont été formalisés dans un *Term sheet* signé le 18 septembre 2012.

Les Propositions d'Apurement du Passif ont été approuvées par les comités de créanciers les 18 septembre 2012 et par l'assemblée générale unique des obligataires le 19 septembre 2012. Certains créanciers obligataires OBSAR ont formé un recours contre la décision approuvée à la majorité requise par l'assemblée générale unique des obligataires.

Le 28 février 2013, l'Assemblée Générale de Belvédère SA a approuvé les opérations sur le capital portant sur la restructuration de la dette de Belvédère SA.

Le 19 mars 2013, le Plan de continuation basé sur les Propositions d'Apurement du Passif basé sur un scénario de conversion du passif en a été approuvé par le Tribunal de Commerce de Dijon.

En résumé, les opérations contenues dans les Propositions d'Apurement du Passif prévoient :

- Pour les créanciers obligataires FRN :

Conversion de la totalité de la créance FRN en capital, à hauteur de 87% du capital de Belvédère S.A.

- Pour les créanciers obligataires OBSAR :

A la date d'échéance de l'emprunt OBSAR (11 avril 2014) : remise aux créanciers OBSAR de bons de souscription, exerçables sur une période de 2 ans et ouvrant droit à 10% du capital. Le prix de souscription sera fonction du prix de souscription des créanciers FRN et donc du scénario retenu (scénario de cession ou scénario de conversion).

- Pour les Autres créanciers (établissements de crédit, créances fiscales et sociales, fournisseurs) :

Au choix, sur décision des Autres créanciers :

- remboursement d'un tiers de la créance pour solde de tout compte, le mois suivant la date d'arrêté du Plan par le Tribunal de commerce, ou
- remboursement de 100% de la créance étalé sur 7 ans (en 7 annuités égales).

Le 18 septembre 2012, le comité des Autres créanciers a opté pour le remboursement de 100% de leurs créances étalé sur 7 ans.

Il est également prévu la remise aux actionnaires actuels de bons de souscription ouvrant droit à 10% du capital de Belvédère S.A.

Les Propositions d'Apurement du Passif sont disponibles sur le site de la société : www.belvedere.fr

Dans le cadre de cette restructuration, Belvédère s'est engagée à prendre à sa charge les frais et dépenses (principalement constitués d'honoraires de conseils juridiques) engagés par les porteurs FRN du *Steering Committee* et relatifs aux procédures ouvertes depuis juillet 2008. Les informations relatives à ces frais et dépenses reçues par Belvédère ne permettent pas, à la date de clôture des comptes, de déterminer de manière exacte le montant de cet engagement.

Sur la base des éléments communiqués à la société, une provision pour charge complémentaire de 4 300 K€ a été enregistrée sur le semestre portant la provision totale enregistrée à ce titre à 13 121 K€ au 30 juin 2013.

Programme de cession d'actifs et bilan des offres reçues

Aux termes des Propositions d'Apurement de Passif, la cession d'actifs du Groupe est envisagée. La date limite de remise des offres fermes de reprise des actifs du Groupe a été fixée par l'Administrateur Judiciaire au 14 décembre 2012.

Au 18 décembre 2012, une douzaine de projets, dont trois portant sur le périmètre « Vodka », et trois autres sur le périmètre « Marie Brizard », avaient été transmis à l'Administrateur Judiciaire. Les autres projets reçus portaient pour leur part sur des périmètres plus limités.

Le montant du produit des cessions, calculé sur la base des offres reçues, ne permettait pas de rembourser en numéraire l'intégralité des montants dus aux créanciers par Belvédère. Ces offres nécessitaient par ailleurs des précisions notamment quant à la levée des conditions qu'elles portent. La Société ainsi que les organes de la procédure ont indiqué au marché qu'ils allaient se rapprocher des candidats à la reprise afin d'obtenir les précisions nécessaires, lever les conditions suspensives et le cas échéant obtenir une amélioration de leurs offres.

En l'état des offres, ni la Société ni les organes de la procédure n'étaient en mesure, le 18 décembre 2012, d'indiquer quel scénario (conversion ou cession) serait mis en œuvre.

Un communiqué de presse publié par la Société le 5 février 2013 a informé le marché que seules sept des offres remises dans le cadre du processus de cession d'actifs avaient été confirmées, portant sur le périmètre « Marie Brizard » ou sur des périmètres limités, et que la seule offre permettant d'espérer atteindre un paiement de 310 millions d'euros aux titulaires de FRN n'avait pas été maintenue. Ainsi, les offres indicatives ne permettaient pas de proposer un remboursement des créanciers de la Société dans les termes approuvés par les comités des créanciers et l'assemblée unique des obligataires. Par conséquent, le communiqué indiquait que seul le scénario de conversion pourrait être mis en œuvre.

Conclusion d'un protocole transactionnel avec les OBSAR

Une transaction a été conclue le 4 février 2013, après autorisation conférée par ordonnance du juge-commissaire en date du 1^{er} février 2013, avec l'Association de Défense des Obligataires, le représentant de la masse des titulaires d'obligations A, obligataires subordonnés, et une majorité des titulaires de FRN. Aux termes de ce protocole, il a notamment été mis fin aux recours suivants :

- Le recours introduit le 9 novembre 2010 par le Créancier FRN à l'encontre notamment de la Société et du représentant de la masse des titulaires d'obligations A, aux fins de voir constater la subordination des obligations A aux FRN et ordonner le paiement de la fraction du dividende du Plan de Sauvegarde, séquestrée auprès des commissaires à l'exécution du Plan de Sauvegarde, entre les mains du Trustee.

Aux termes du Plan de Sauvegarde, il était convenu de rembourser les créanciers selon un échéancier qui prévoyait que lors de la première échéance annuelle, une fraction du dividende du Plan de Sauvegarde devait être allouée au remboursement des FRN et une autre fraction devait être allouée au remboursement des obligations A. Cette répartition était toutefois contestée par le Créancier FRN. Par conséquent et en vue de mettre fin à cette contestation, les parties ont convenu aux termes du Protocole Transactionnel de répartir la fraction du dividende du Plan de Sauvegarde séquestré à hauteur d'un million d'euros entre les mains du représentant de la masse des titulaires d'obligations A, le solde devant être versé entre les mains du Créancier FRN après déduction des honoraires et frais engagés par les séquestres.

- La contestation, introduite le 28 septembre 2012, par certains porteurs d'obligations A devant le Tribunal de commerce de Dijon à l'encontre de la décision de l'assemblée générale unique des obligataires de Belvédère, au sens de l'article L. 626-32 du Code de commerce, approuvant les Propositions d'Apurement du Passif ; et
- La contestation, introduite le 1^{er} octobre 2012 par l'Association de Défense des Obligataires, à l'encontre de la décision de l'assemblée générale unique des obligataires de Belvédère, au sens de l'article L. 626-32 du Code de commerce, approuvant les Propositions d'Apurement du Passif.

Dans ce cadre, il a été convenu, en contrepartie des engagements de renonciation, rappelés ci-dessus, pris par les porteurs d'obligations A et l'Association de Défense des Obligataires, et afin de sécuriser l'apurement total et définitif des quelques 90,1 millions d'euros de Dette OBSAR, que les actions de Belvédère détenues par sa sous-filiale SVI (représentant environ de 1,08% du capital post-restructuration) soient cédées, pour un (1) euro par obligataire, aux porteurs d'obligations signataires du Protocole Transactionnel et aux porteurs d'obligations ayant ensuite adhéré au Protocole Transactionnel (après déduction de 15% des actions transférées, attribuées à Europe Offering en rémunération des services et conseils financiers rendus aux obligataires subordonnés), sous conditions résolutoires de l'approbation de la restructuration de la dette financière par l'assemblée générale extraordinaire de la Société, et de l'approbation du plan de continuation reprenant les Propositions d'Apurement du Passif par le Tribunal de commerce de Dijon. Dans cet intervalle, les actions ont été transférées, le 4 février 2013, à un fiduciaire dans le cadre d'un contrat de fiducie. Dès la constatation de l'absence de réalisation des conditions résolutoires stipulées aux termes du Protocole Transactionnel, le fiduciaire devra répartir lesdites actions entre les obligataires visés ci-avant.

Enfin, aux termes du Protocole Transactionnel, la Société s'est engagée à solliciter une modification du plan de continuation, après son adoption par le Tribunal du commerce de Dijon et sous réserve de cette adoption, afin

d'avancer la date de remise des BSA OS (tels que définis dans les Propositions d'Apurement du Passif reproduites ci-avant) aux Obligataires Subordonnés.

Conclusion d'un protocole avec Angostura Holdings Limited

Le 4 février 2013, la Société et Angostura Holdings Limited, l'un de ses actionnaires détenant 4,4% du capital de la Société, ont conclu un accord, dont la signature a été autorisée par ordonnance du juge-commissaire en date du 19 février 2013.

La Société détient, depuis 2006, une créance à l'encontre de l'établissement bancaire Clico Investment Bank Limited, alors partie du groupe CL Financial. Cette banque est en procédure de liquidation depuis le début du premier semestre 2012, ce qui rend le remboursement de cette créance extrêmement incertain, et a justifié la constitution d'une provision à hauteur de 100% de la créance dans les comptes de la Société.

En garantie de cette créance détenue par la Société sur la banque Clico Investment Bank Limited, un nantissement des actions de Belvédère détenues par la société Angostura Holdings Limited, société appartenant également au groupe CL Financial, a été constitué au profit de Belvédère. A ce jour, néanmoins, Angostura Holdings Limited n'a plus aucun lien capitalistique avec Clico Investment Bank Limited.

En outre, un certain nombre d'actions en justice ont été initiées entre le groupe CL Financial et la Société.

L'accord conclu avec Angostura Holdings Limited le 6 février 2013 prévoit le désistement réciproque des instances opposant ou pouvant opposer le groupe CL Financial à Belvédère, si le plan de continuation est adopté, en contrepartie d'une facilitation de la cession des actions Belvédère détenues par Angostura Holdings Limited. Cet engagement entrainera en pratique une mainlevée du nantissement grevant les actions Belvédère détenues par Angostura Holdings Limited, étant précisé que la Société n'a consenti aucun abandon de sa créance à l'encontre de la banque Clico Investment Bank Limited.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 28 février 2013

Les décisions d'actionnaires nécessaires à la mise en œuvre des Propositions d'Apurement du Passif ont été soumises à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, réunie sur seconde convocation, à titre extraordinaire le 28 février 2013, l'assemblée générale réunie sur première convocation le 12 février 2013 n'ayant pu valablement délibérer faute de réunir le quorum requis. L'assemblée générale des actionnaires de la Société a adopté les décisions nécessaires à la mise en œuvre des Propositions d'Apurement du Passif.

Par acte d'huissier délivré le 7 mars 2013, la société Guibert & Associés a engagé, devant le Tribunal de commerce de Dijon, contre la Société et la SCP Valliot-Le Guernevé-Abitbol, une procédure en nullité des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2013. La Société et son Administrateur Judiciaire ont indiqué, dans un communiqué en date du 13 mars 2013, qu'ils contestaient ces prétentions et feront valoir leurs arguments lors des débats. Une première audience s'est déroulée le 28 mars 2013, au terme de laquelle l'audience de plaidoirie a été fixée au 10 juin 2013. Le Tribunal de commerce de Dijon a débouté la demande de la société Guibert & Associés le 10 octobre 2013.

Présentation du plan de continuation devant le Tribunal de commerce de Dijon

L'audience durant laquelle la Société et son Administrateur Judiciaire devaient initialement soumettre le plan de continuation, basé sur les Propositions d'Apurement du Passif, à l'approbation du Tribunal de commerce de Dijon s'est déroulée le 15 février 2013. En raison du fait que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, convoquée le 12 février 2013 pour statuer sur ledit plan, n'avait pu valablement délibérer faute de réunir le quorum requis, l'audience a été reportée au 11 mars 2013.

A l'issue de l'audience qui s'est déroulée le 11 mars 2013, et lors de laquelle l'Administrateur Judiciaire a présenté le plan de continuation, le Tribunal de commerce de Dijon a annoncé son jugement pour le 20 mars 2013, concernant la Société, et le 9 avril pour ses filiales en redressement judiciaire.

Par un jugement en date du 19 mars 2013, le Tribunal de Commerce de Dijon a approuvé le plan de redressement de la Société, tel qu'il lui a été présenté par l'Administrateur Judiciaire le 11 mars 2013. Le

Tribunal de Commerce de Dijon a souligné dans son jugement que le plan ainsi approuvé est de nature à assurer la pérennité de l'activité.

Par ailleurs, le Tribunal de Commerce de Dijon a également, dans un jugement du 19 mars 2013, approuvé la cession de marque de vodka Danzka, vendue principalement en duty free, une telle cession étant nécessaire pour sécuriser les prévisions de trésorerie du Groupe à court et moyen terme.

Cession de la marque de vodka Danzka le 10 avril 2013

En date du 10 avril 2013, Belvédère S.A. a cédé la marque Danzka à la société GeVeMa pour un prix total de 19 400 K€ payé comme suit : 15 400 K€ versés à la signature des actes de cession par virement bancaire sur le compte de Belvédère S.A. et 4 000 K€ versés à la signature des actes de cession sur un compte séquestre à la Caisse des Dépôts et Consignations, en tant que garantie de passif. Cette somme sera libérée au profit de Belvédère dans un délai de 12 mois et 30 jours à compter de la date de cession. La cession de cette marque a généré une plus-value de 3 726 K€.

Conversion en capital de la dette FRN et émission de BSA Actionnaires le 19 avril 2013

Le conseil d'administration de la Société, réuni le 19 avril 2013, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 28 février 2013, au profit de The Bank of New York Mellon, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Redressement de la Société approuvé par jugement du Tribunal de commerce de Dijon en date du 19 mars 2013.

Le conseil d'administration réuni le 15 avril 2013 avait constaté la réalisation des conditions suspensives à la mise en œuvre de l'Augmentation de Capital.

A la suite de l'Augmentation de Capital, le conseil d'administration réuni le 19 avril 2013 a également constaté la réalisation des conditions suspensives à l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions aux actionnaires de la Société (les « BSA Actionnaires »), décidée par l'Assemblée Générale.

Les conditions définitives de l'Augmentation de Capital et de l'attribution des BSA Actionnaires ont été présentées dans leur ensemble dans le Prospectus sur lequel l'Autorité des Marchés Financiers a apposé son visa n° 13-162 en date du 16 avril 2013.

Plan de redressement modificatif et conversion de la dette OBSAR le 30 octobre 2013 (événement postérieur à la clôture)

Belvédère s'est engagée aux termes du Protocole Transactionnel conclu le 4 février 2013 avec les représentants des obligataires subordonnés à solliciter une modification du Plan de Redressement, après son adoption par le Tribunal de commerce de Dijon, aux fins d'avancer la date de remise des bons de souscription d'actions dont l'émission au profit des titulaires d'obligations subordonnées a été autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2013.

Conformément aux dispositions des articles L. 626-31 alinéa 2 et L. 626-32 du Code de commerce, une telle modification du Plan de Redressement nécessite que des propositions d'apurement du passif modifiées soient soumises au vote du comité des établissements de crédit, du comité des principaux fournisseurs, et de l'assemblée générale unique des obligataires.

Dans ces circonstances, Belvédère a adressé au comité des établissements de crédit et au comité des principaux fournisseurs les propositions de modification du plan de redressement suivantes qui portent exclusivement sur les modalités d'apurement des Obligations, toutes les autres stipulations du Plan de Redressement demeurant inchangées (le « Plan de Redressement Modifié ») :

- (i) Les obligataires seront remboursés par la remise, au plus tard trente (30) jours ouvrés après la date du jugement du Tribunal de commerce de Dijon approuvant le Plan de Redressement Modifié (le « Jugement »), de bons de souscription d'actions qui ouvriront droit, au total, à 10 % du capital social de la Société (les « BSA OS 2 »), avant exercice des BSAR et des différents bons de souscription d'action devant être

émis dans le cadre du plan de redressement modifié. Les BSA OS 2 seront souscrits par compensation avec le montant des obligations. Les BSA OS 2 émis dans le cadre du Plan de Redressement Modifié viendront se substituer, et non se cumuler, aux BSA OS 2 prévus au titre du Plan de Redressement.

- (ii) Dans l'hypothèse où des obligations auraient été remboursées, entre le 30 juin 2012 et l'émission de BSA OS 2, par tout moyen, alors le pourcentage du capital social de Belvédère auquel les BSA OS 2 donnent accès sera réduit à due proportion.
- (iii) Le prix d'exercice total des BSA OS 2 s'élèvera à un montant correspondant à 105% du Prix de Souscription FRN S2, tel que déterminé dans le projet de résolutions à l'Assemblée Générale Extraordinaire de Belvédère publié au BALO le 28 janvier 2013, soit 20,01 euros.
- (iv) L'échéance des BSA OS 2 sera fixée au 31 décembre 2016. Les BSA OS 2 sont exerçables uniquement en numéraire, à tout moment jusqu'à la date d'échéance. Les BSA OS 2 seront admis sur le marché réglementé de Euronext Paris au plus tard dans les quarante cinq (45) jours suivant leur émission.

Le jugement du Tribunal de Commerce de Dijon du 26 septembre 2013 a approuvé la requête en modification du plan de redressement de Belvédère S.A. visant à avancer la date de conversion de la dette OBSAR. Par voie de conséquence, la conversion de la dette OBSAR a eu lieu le 30 octobre 2013 pour 93.161.762 euros en contrepartie de l'émission de 93.161.762 BSA OS au profit des titulaires d'Obligations Subordonnées.

Résolution des Plans de Sauvegarde et ouverture de Procédures de Redressement judiciaire à l'égard des filiales garantes

Le 8 août 2011, Bank of New York Mellon a adressé une mise en demeure de payer aux filiales garantes, dans le cadre du contrat d'émission des obligations FRN.

Le 23 août 2011, Bank of New York Mellon a formulé auprès du Tribunal de commerce de Dijon une requête aux fins de (i) constater l'état de cessation de paiement des filiales garantes au contrat FRN (ii) en conséquence ordonner la résolution des Plans de Sauvegarde pour chacune des filiales garantes et (iii) prononcer l'ouverture d'une procédure de Redressement judiciaire à leur encontre. Cette requête a été examinée par le Tribunal de commerce de Dijon au cours des audiences du 26 mars 2012 et du 11 juin 2012.

Dans son jugement du 3 juillet 2012 (événement postérieur à la clôture), le Tribunal de commerce de Dijon a prononcé la résolution des Plans de Sauvegarde des 7 filiales garantes et a ouvert une Procédure de Redressement judiciaire à l'égard de ces mêmes 7 filiales, pour rappel : Marie Brizard & Roger International, Sobieski Sp. z.o.o., Sobieski Trade Sp. z.o.o., Domain Menada Sp. z.o.o., Destylernia Sobieski SA, Destylernia Polmos Krakowie SA, et Fabrika Wodek Polmos Lancut. Une période d'observation a été ouverte pour une durée de 6 mois, expirant le 3 janvier 2013, et renouvelée pour une durée supplémentaire de 6 mois, expirant le 3 juillet 2013, par décision du Tribunal de commerce de Dijon en date du 17 décembre 2012.

A l'issue d'une audience qui s'est déroulée le 11 mars 2013, le Tribunal de commerce de Dijon s'est prononcé favorablement sur les plans des filiales garantes par un jugement du 9 avril 2013.

Moncigale

La période d'observation de la société Moncigale en Redressement judiciaire a été prolongée jusqu'au 16 décembre 2012.

Le 6 novembre 2012, un Plan de redressement sera présenté par la société au Tribunal de commerce de Nîmes.

Le 16 avril 2013 le Tribunal de Nîmes a approuvé le plan de redressement de Moncigale. Ce dernier prévoit le versement de sommes mensuelles placées sous compte séquestre par le Commissaire à l'Exécution du Plan.

Le 29 mai 2013, le Commissaire à l'Exécution du Plan de Moncigale, Maître Torelli, a adressé au TC de Nîmes ainsi qu'au Procureur de la République une requête en résolution du plan de redressement judiciaire de Moncigale et ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de la société Moncigale, pour inexécution du plan.

La requête indique que le plan tel qu'arrêté par le jugement du 16 avril 2013 n'a pas été respecté car la société n'a pas procédé au versement d'un montant mensuel calculé sur le passif admis et contesté comme prévu par le jugement.

Cette requête a été jugée le 21 août 2013 par le TC de Nîmes, qui l'a placée en sursis à statuer dans l'attente de l'issue de la procédure dans le dossier Chamarré.

La société conteste en effet les déclarations de créance de la société Chamarré, qui a effectué le 30 août 2011 une déclaration de créance auprès du mandataire représentant des créanciers, pour un montant de 10,7 millions d'euros, correspondant à la somme des redevances garanties sur les dix années du contrat et d'une estimation des autres obligations issues du contrat.

Le 6 décembre 2011, la société Chamarré a effectué une déclaration complémentaire « d'une créance de dommages-intérêts » pour la somme de 20 millions d'euros, consécutivement à la notification de la rupture du contrat.

Ces déclarations de créances ont été contestées par la société et ont été mises en surseoir à statuer par le tribunal de commerce de Nîmes dans l'attente de la décision du tribunal de commerce de Paris. Une procédure a en effet été intentée par le liquidateur judiciaire de la société Chamarré devant le tribunal de commerce de Paris à l'encontre des organes de la procédure collective de la société Moncigale, par assignation en date du 8 février 2013.

Chamarré a été placée en redressement judiciaire en date du 31 mai 2012 et sa mise en liquidation a été prononcée le 5 juin 2012.

Estimation du passif gelé des sociétés en plans de redressement

L'information ci-dessous est présentée à titre indicatif (conversion des dettes des sociétés polonaises au taux moyen du 1^{er} semestre 2013). Elle ne constitue pas un état des passifs définitivement admis, dans la mesure où les travaux des commissaires à l'exécution des différents plans sont en cours. Des déclarations significatives sont par ailleurs contestées par le groupe, ces dernières ne sont donc pas retenues dans les estimations de la direction.

Passif gelés des sociétés en plan de continuation - 30 juin 2013 - Montants en K€	Belvédère SA	Moncigale	MBRI	Sobieski Sp. Z.o.o.	Destylarnia Sobieski	Polmos Lancut	Polmos Krakow	Sobieski Trade	Domain Menada Pologne	Sous/total sociétés en plan de continuation	Elim intra	Passifs gelés hors-groupe des sociétés en plan de continuation	Ajustement suite à la restructuration financière 2ème semestre 2013	Passifs gelés hors-groupe des sociétés en plan de continuation après restructuration	
	RJ ouvert le 20 mars 2012 - plan de continuation sur 7 ans	RJ ouvert le 16 juin 2011 - plan de continuation sur 10 ans	RJ ouvert le 3 juillet 2012 - plan de continuation sur 6 ans	RJ ouvert le 3 juillet 2012 - plan de continuation sur 8 ans	RJ ouvert le 3 juillet 2012 - plan de continuation sur 7 ans	RJ ouvert le 3 juillet 2012 - plan de continuation sur 7 ans	RJ ouvert le 3 juillet 2012 - plan de continuation sur 1 an	RJ ouvert le 3 juillet 2012 - plan de continuation sur 8 ans	RJ ouvert le 3 juillet 2012 - plan de continuation sur 10 ans						
Dettes OBSAR	91 060												91 060	(91 060)	0
Dettes fiscale et sociale/Frozen social and tax debts	23 064	1 949	2 230	0	17 700	2 895	108	1 350	5				49 300		49 300
Etablissement de crédit/Bank credit	1 879			1 250									3 129		3 129
Fournisseurs hors groupe/External group suppliers	33 479	2 726	8 043	810	8 700	634	35	250	1 600				56 278		56 278
Passifs hors groupe/external liabilities	149 483	4 675	10 273	2 060	26 400	3 529	143	1 600	1 600				199 768	-91 060	108 707
Financial debt for non RJ entities	1 410									1 410					1 410
Dettes Fournisseurs /Comptes courants intragroupe hors société en plan de continuation/Internal liability for non RJ	1 486		67	420	1 100	135		170	150				3 528		3 528
MBRI et Intragroupe Poland		335	50 961	28 870	200	453	0	280	4 260			85 359	-85 359		
Dettes Fournisseurs /Comptes courants intragroupe sociétés en plan de continuation/Internal debt for RJ	142 180	0	116 059	52 580	2 000	14	90	70	774			313 768		313 768	
Passifs groupe	145 076	335	167 087	81 870	3 300	602	90	520	5 184	404 064		-85 359		318 705	
Total	294 559	5 010	177 360	83 930	29 700	4 131	233	2 120	6 789	404 064			518 473	-91 060	108 707

Conséquences dans les états financiers

- **Continuité d'exploitation**

Les comptes sont arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Par un jugement en date du 19 mars 2013, le Tribunal de Commerce de Dijon a approuvé le plan de redressement de la Société, tel qu'il lui a été présenté par l'Administrateur Judiciaire le 11 mars 2013. Le Tribunal de Commerce de Dijon a souligné dans son jugement que le plan ainsi approuvé est de nature à assurer la pérennité de l'activité.

Les conversions de la dette FRN de 439 M€ le 19 avril 2013 et de la dette OBSAR de 93 M€, mise en œuvre le 30 octobre 2013 permettent d'alléger sensiblement l'endettement du groupe.

Les travaux des Mandataires représentant les autres créanciers permettant de déterminer les montants définitifs des passifs admis, et donc du 1er dividende devant être versé en mars et avril 2014, sont toujours en cours du fait de la complexité de certaines situations. Des déclarations significatives sont par ailleurs contestées par le groupe et ne sont donc pas intégrées dans les estimations de la Direction.

La part intragroupe des passifs gelés dans le cadre des différents plans est significative. Compte tenu du décalage entre la date de paiement du 1er dividende de Belvédère S.A. (19 mars 2014), de Marie-Brizard et les 6 filiales polonaises (9 avril 2014) et de Moncigale (16 avril 2014), la société étudie les différentes solutions juridiques et financières qui devraient permettre d'assurer le versement des 1^{ers} dividendes de chaque société concernée entre mars et avril 2014.

- **Conversion de la dette FRN :**

La restructuration de la dette FRN effectuée en avril 2013 a été traitée dans les comptes consolidés du groupe conformément à l'interprétation IFRIC 19.

Ainsi en application d'IFRIC 19, la dette FRN éteinte a été « décomptabilisée » du bilan pour sa valeur comptable au 19 avril 2013, soit 439 M€, et les instruments de capitaux propres émis en contrepartie ont été comptabilisés à leur juste valeur à cette même date (correspondant à leur date d'émission).

La différence entre la valeur comptable de la dette initiale éteinte et la juste valeur des instruments de capitaux propres émis a été enregistrée en résultat, représentant un produit financier de 124 821 K€.

Pour rappel, les instruments de capitaux propres émis le 19 avril 2013 sont les suivants :

- 18.216.154 actions ordinaires (« AO ») assorties chacune d'un BSA Anti-dilutif ; et
- 4.819.030 actions à droits de vote aménagés (« ADVA ») assorties chacune d'un BSA Anti-dilutif.

Compte tenu de la très forte volatilité de l'action Belvédère le 19 avril 2013, il a été retenu une valeur médiane du cours de l'action Belvédère à cette date dans l'évaluation de la juste valeur des instruments de capitaux propres émis.

- **Emission de BSA Actionnaires :**

L'émission des BSA Actionnaires est réalisée sans contrepartie pour le Groupe. Cette transaction s'analyse comme une émission d'instruments de capitaux propres au profit de l'ensemble des actionnaires existants en date d'attribution, en leur qualité d'actionnaires. Dès lors, la transaction est exclue du champ d'application d'IFRS 2 (IFRS 2 § 4). En conséquence, l'attribution des BSA Actionnaires à l'ensemble des actionnaires existants de Belvédère en date d'attribution est sans impact sur le compte de résultat IFRS (IAS 32 § 15).

- **Dette financière et autres passifs : classement dans les Passifs courants (inférieur à un an) et dans les Passifs non courants (supérieur à un an)**

(i) *Dettes dont le paiement sera échelonné dans le temps :*

L'estimation des passifs gelés des sociétés en redressement judiciaire est présentée ci-avant.

Les plans de redressement de 9 sociétés du groupe ont fait l'objet d'une homologation par les Tribunaux de Commerce compétents en mars et avril 2013. Ces plans prévoient notamment l'étalement du remboursement des passifs déclarés par les créanciers (hors créance FRN et OBSAR) sur des durées de 6 à 10 ans selon les sociétés, pour ceux n'ayant pas opté pour l'option permettant un remboursement partiel immédiat.

Les modifications apportées aux caractéristiques des dettes constituant des modifications substantielles, elles entraînent donc, comptablement, l'extinction des dettes existantes et l'émission de nouvelles dettes. Ces nouvelles dettes ont été enregistrées au bilan à leur juste valeur à la date d'homologation des plans et sont

comptabilisées au coût amorti selon la méthode du TIE (Taux d'Intérêt Effectif). La juste valeur des nouvelles dettes a été déterminée en calculant, à la date d'extinction des anciennes dettes, la somme des remboursements futurs actualisés.

La détermination des taux d'actualisation a été effectuée en prenant en compte :

- Le taux sans risque France et Pologne à la date d'homologation des plans des sociétés concernées,
- Le spread de crédit estimé de chaque société, correspondant au taux auquel chaque société aurait pu émettre un instrument de dette de mêmes caractéristiques à la même date. Ont notamment été utilisés pour déterminer ce taux les taux de sociétés de notation BB selon Bloomberg.

Le taux de marché utilisé pour déterminer la juste valeur de la dette à l'origine est ensuite figé et devient son taux d'intérêt effectif. Au 30 juin 2013, la valeur comptable de cette nouvelle dette correspond à sa juste valeur en date d'émission (soit la somme des remboursements futurs actualisés) et de la quote-part de désactualisation du semestre.

L'impact de l'actualisation de ces nouvelles dettes enregistré dans le résultat financier au 30 juin 2013 est le suivant :

- produit financier de 27 393 K€
- diminution des dettes à l'actif de 27 173 K€
- diminution des réserves de change de 220 K€

L'échéance estimée des premiers dividendes (prévus en mars et avril 2014 selon les sociétés) est classée en passifs courants selon la nature d'origine des passifs, la juste valeur des échéances futures estimées est classée en passifs non courants

Montants en K€	Part non courante (comptabilisée dans les <i>Autres passifs non</i> <i>courants</i>)	Part courante (comptabilisée dans les passifs courants)	Total dettes Société en plan de continuation
Valeur nominale	88 224	13 500	101 724
<i>Effet de l'actualisation financière</i>	-26 346	-827	-27 173
Valeur au bilan (valeur actuelle)	61 878	12 673	74 551

Pour la valeur nominale des dettes des filiales polonaises, elles sont valorisées au taux de clôture du 30 juin 2013.

(ii) *Dettes OBSAR :*

Au 30 juin 2013, la dette OBSAR est classée en Passifs courants à moins d'un an.

L'extinction de la dette OBSAR en contrepartie de l'émission d'instruments de capitaux propres sera traitée selon IFRIC 19 à la date de réalisation effective de l'opération. Il sera comptabilisé sur le second semestre 2013, la date à retenir pour la valorisation des instruments de capitaux propres émis en contrepartie de la dette éteinte sera le 30 octobre 2013. La dette OBSAR intérêts compris est de 93 M€ au 30 octobre 2013.

• **Charges non courantes**

Comme mentionné plus haut (*Propositions d'Apurement du Passif de Belvédère S.A. / Term sheet*), dans le cadre de la restructuration, une provision pour charge de 13 121 K€ a été constatée dans les comptes au 30 juin 2013 de Belvédère S.A. reflétant l'engagement de couvrir les frais et dépenses engagés par les porteurs FRN du *Steering Committee* et relatifs aux procédures ouvertes depuis juillet 2008. Le montant de ces frais et dépenses n'étant pas définitivement arrêté, la provision a été comptabilisée sur la base des éléments communiqués à la société. La dotation complémentaire comptabilisée sur le 1^{er} semestre 2013 s'élève à 4 300 K€.

Du fait de la matérialité des montants d'honoraires liés aux procédures de redressement judiciaires dans 9 sociétés du Groupe (Belvédère S.A., 2 sociétés françaises et 6 sociétés polonaises), une ligne a été ajoutée dans la présentation du compte de résultat consolidé afin d'isoler ces charges qui ne relèvent pas de l'activité

courante. La présentation des comptes de résultat des périodes comparatives a également été complétée de la même façon.

2. Evénements postérieurs à la clôture

Les principaux événements postérieurs à la clôture sont :

- Le rachat par la filiale Sobieski Spolka à la Banque Européenne de Développement de 12.28% du capital de la société bulgare Belvedere Capital Management pour 1€ le 12 juillet 2013. L'octroi d'un prêt par Sobieski Spolka à Belvedere Capital Management d'un montant de 5 037 K€ permettant à cette dernière de rembourser le prêt antérieurement souscrit auprès de la Banque Européenne de Développement le 22 juillet 2013.
- La signature d'un contrat d'accompagnement entre Belvédère S.A., les filiales garantes de l'emprunt FRN et Monsieur Krzysztof Trylinski le 17 juillet 2013

Cet accord reprend les termes du contrat d'accompagnement de Monsieur Krzysztof Trylinski dont la signature a été autorisée par le Conseil d'Administration de Belvédère S.A. du 20 mars 2013.

Les modalités détaillées de ce contrat d'accompagnement sont précisées dans le Rapport Spécial des Commissaires aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 présenté en page 292 du Document de Référence enregistré auprès de l'AMF le 10 avril 2013 sous le numéro R-13-013.

- La signature d'un protocole transactionnel entre Belvédère S.A., agissant en son nom et au nom de ses filiales et sous-filiales, et Monsieur Krzysztof Trylinski le 30 septembre 2013

Un protocole transactionnel a été signé en date du 30 septembre 2013 entre Monsieur Krzysztof Trylinski d'une part et la société Belvédère S.A. agissant en son nom et au nom et pour le compte de ses filiales et sous filiales d'autre part. Ce protocole, soumis aux dispositions de l'article L 225-38 et suivants du code de commerce, a été autorisé par le conseil d'administration de Belvédère en date du 30 septembre 2013.

L'objet de ce protocole défini à l'article 2, est le suivant :

« De convention expresse entre les parties, le protocole transactionnel a pour objet de prévenir tous litiges ou différends, nés ou latents, qui pourraient survenir entre les parties, notamment à la suite des démissions, et en particulier à prévenir :

- (i) Toute demande ou réclamation qui pourrait être formulée par Monsieur Krzysztof Trylinski à l'encontre de la société ou de l'une de ses filiales ;
- (ii) Toute demande, réclamation ou contestation relative aux mandats de Monsieur Krzysztof Trylinski au sein du groupe ;
- (iii) Toute demande, réclamation ou contestation relative aux litiges ; et
- (iv) Toute demande ou réclamation qui pourrait être formulée par la société ou l'une de ses filiales à l'encontre de Monsieur Krzysztof Trylinski au titre des actes de gestion accomplis par ce dernier dans le cadre de l'exercice de ses mandats sociaux au sein du groupe, à l'exclusion expresse :
 - (a) Des actes, le cas échéant, accomplis par Monsieur Krzysztof Trylinski en violation des dispositions statutaires applicables à ce jour ;
 - (b) Des actes frauduleux accomplis par Monsieur Krzysztof Trylinski ou tout autre acte constituant une infraction pénale ; ou
 - (c) Des actes commis après la date de signature des présentes et avant la date de démission et contraires à l'intérêt social de la société. »

Aux termes de cet accord, Monsieur Krzysztof Trylinski s'engage à démissionner de son poste d'administrateur et de président du conseil d'administration et à conserver sa fonction de directeur général jusqu'à la date à laquelle le comité de nomination aura proposé la nomination de son successeur au poste de président directeur général. Il reconnaît qu'il n'a aucune réclamation à formuler et qu'aucune des sociétés du groupe ne lui doit une indemnité ou un remboursement de quelque nature que ce soit et qu'il ne bénéficie d'aucun engagement à l'exclusion du contrat d'accompagnement signé en date du 17 juillet 2013.

Dans le cadre des divers litiges en cours visés en préambule du protocole, Monsieur Krzysztof Trylinski reconnaît que la société et lui-même ont des intérêts communs et qu'il est opportun tant pour la société que pour eux-mêmes de favoriser une issue favorable.

Les litiges auxquels sont parties la société et Monsieur Krzysztof Trylinski sont les suivants :

- a. Recours initié par Monsieur Alain-Dominique Perrin et la société Vermots Finance, par actes d'huissier délivrés le 22 février 2013, contre la société, devant le Tribunal de commerce de Dijon ;
- b. Recours initié par la société Guibert & Associés, par acte d'huissier délivré le 7 mars 2013, contre la société, devant le Tribunal de commerce de Dijon ;
- c. Recours initié par la société, par actes d'huissier délivrés le 27 février 2013, contre la société Vermots Finance et Monsieur Nicolas Miguet, devant le Tribunal de commerce de Dijon ;
- d. Procédure initiée par la Commission des Sanctions de l'Autorité des Marchés Financiers, contre la société, la société Sobieski SARL, et la société SVI, d'une part, et contre Monsieur Krzysztof Trylinski et son épouse, d'autre part.

La société s'engage à prendre acte de la démission de Monsieur Krzysztof Trylinski et à prendre à sa charge les honoraires relatifs à la défense de Monsieur Krzysztof Trylinski dans le cadre du litige AMF.

La société s'engage en outre à se désister de toute action en cours à l'encontre de Monsieur Krzysztof Trylinski à l'exception des exclusions visées ci-dessus à l'article 2.

Le présent accord entrera en vigueur à compter du 30 septembre 2013.

- La mise en place d'une nouvelle gouvernance lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2013

Lors de cette Assemblée Générale :

- Ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs :
Mme Katarzyna Paczesniak
M. Waldemar Rudnik
M. Erick Antony Skora

- Ont été nommés administrateurs :
Mme Constance Benqué
Mme Christine Mondollot
M. Pascal Bazin
M. Benoît Hérault

A ce jour, le conseil d'administration de la Société est donc composé majoritairement d'administrateurs indépendants, ainsi qu'il suit :

- M. Krzysztof Trylinski,
- M. Jacques Bourbousson,
- Mme Constance Benqué,
- Mme Christine Mondollot,
- M. Pascal Bazin, et
- M. Benoît Hérault.

Par ailleurs lors de cette Assemblée, Monsieur Krzysztof Trylinski, président du conseil d'administration et directeur général de la Société, a annoncé remettre ses mandats à disposition de la société pour tenir compte de la nouvelle composition du conseil d'administration.

Il a ainsi indiqué remettre respectivement à l'assemblée générale des actionnaires et au conseil d'administration de la Société sa démission en qualité d'administrateur d'une part, et de président du conseil d'administration et directeur général d'autre part. Ces démissions prendront effet à la date à laquelle un nouveau président du conseil d'administration et/ou un nouveau directeur général de la Société auront été nommés par le conseil d'administration sur proposition du comité de nomination nouvellement constitué, ou à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter de la date de l'assemblée générale, ce délai pouvant être prolongé par le conseil d'administration si Monsieur Krzysztof Trylinski en est d'accord.

Monsieur Krzysztof Trylinski a indiqué qu'il se tenait à la disposition du conseil d'administration si ce dernier décidait de le reconduire dans l'exercice de ses mandats.

Monsieur Krzysztof Trylinski a également indiqué présenter, dans les mêmes conditions, sa démission au titre de l'ensemble des mandats qu'il exerce au sein des sociétés du groupe Belvédère.

- La création d'un comité de Nomination le 30 septembre 2013

A la suite de l'annonce de la démission de Monsieur Krzysztof Trylinski, le conseil d'administration de la Société nouvellement composé s'est réuni et a décidé de charger un comité ad hoc, le Comité de Nomination, de proposer au conseil d'administration des candidatures au poste de président du conseil d'administration et/ou directeur général de la Société.

Le Comité de Nomination est composé de M. Pascal Bazin, Mme Constance Benqué et Mme Christine Mondollot, administrateurs indépendants de la Société, M. Pascal Bazin en assurant la présidence.

- La création d'un comité d'Audit le 11 octobre 2013

Le conseil d'administration de la Société nouvellement composé s'est réuni et a décidé la création d'un comité d'audit. Le Comité d'Audit est composé de M. Pascal Bazin, M. Jacques Bourbousson, M. Benoît Hérault et Mme Christine Mondollot, administrateurs indépendants de la Société, M. Benoît Hérault en assurant la présidence.

- La modification de certaines caractéristiques des BSA 2004 émis dans le cadre du prospectus portant le visa de l'AMF n°04-884 du 10 novembre 2004, et des BSA 2006 émis dans le cadre du prospectus portant le visa de l'AMF n°06-068 du 09 mars 2006 lors de l'AGE du 30 septembre 2013.

- La mise en place d'un contrat de liquidité sur l'action Belvédère

Avec effet au 15 octobre 2013, et pour une durée de douze mois renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de douze mois, la société BELVEDERE a confié à la société ROTHSCHILD & Cie BANQUE la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 24 mars 2011.

Pour la mise en œuvre de ce contrat de liquidité, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité : 736 000 € et 10 000 Titres.

- Plans sociaux

Des restructurations ont été entamées sur le second semestre 2013 au sein de Marie-Brizard et Moncigale.

- La conversion de la dette OBSAR le 30 octobre 2013

Le jugement du Tribunal de Commerce de Dijon du 26 septembre 2013 a approuvé la requête en modification du plan de redressement de Belvédère S.A. visant à avancer la date de conversion de la dette OBSAR. Par voie de conséquence, la conversion de la dette OBSAR a eu lieu le 30 octobre 2013 pour 93 M€ en contrepartie de l'émission de 93.161.762 BSA OS au profit des titulaires d'Obligations Subordonnées (comme précisé en pages 14 et 15).

3. Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés condensés au 30 juin 2013 de Belvédère S.A. et ses filiales (le Groupe) sont établis en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 30 juin 2013 ne diffèrent pas de manière significative de ceux appliqués pour les comptes consolidés annuels du 31 décembre 2012, établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les normes IFRS applicables obligatoirement au 31 décembre 2012.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations.

Les nouvelles normes et amendements, d'application obligatoire aux exercices ouverts au 1^{er} janvier 2013 sont :

- IAS 19 amendée « Avantages du personnel » ;
- IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » ;
- IAS 1 amendée « Présentation des autres éléments du résultat global » ;
- IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert » ;
- IFRS 7 amendée « Informations à fournir dans le cadre de compensations d'actifs et passifs financiers »

Ils n'ont pas d'impact sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés de Belvédère au 30 juin 2013.

Par ailleurs Belvédère n'a pas appliqué par anticipation de nouveaux principes comptables publiés par l'IASB mais dont l'application ne serait pas obligatoire.

3.1 Bases d'évaluation

Les états financiers sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs évalués conformément aux règles édictées par les normes IFRS.

3.2 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Dans le cadre de la préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS, la Direction est amenée à faire des estimations et des hypothèses qui affectent la pleine application des normes comptables ainsi que l'évaluation qui est faite des actifs, passifs, produits et charges. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience ainsi que sur un ensemble de critères jugés vraisemblables par la Direction, sans nécessairement que les tiers soient en mesure d'en juger. Il est possible que les résultats effectifs soient différents de ces estimations. Les estimations et hypothèses sont revues continuellement. Les impacts de ces révisions sont enregistrés sur la période comptable au cours de laquelle elles ont lieu ou sur les périodes comptables subséquentes le cas échéant. Lorsque ces estimations et hypothèses portent sur des montants significatifs ou lorsque la probabilité de révision des montants est élevée, une information est donnée en annexe. Les estimations et hypothèses principales décrites dans cette annexe concernent l'évaluation des engagements de retraite, les tests de valeur des actifs et la valorisation des instruments financiers.

3.3 Taux de change

Ci-dessous les cours de change utilisés pour le 1^{er} semestre 2013 :

	Taux de clôture	Taux moyen	Taux d'ouverture
BGN Lev bulgare	1.956	1.956	1.956
BRL Real brésilien	2.890	2.688	2.704
BYR Rouble biélorusse	11 409.000	11 384.000	11 312.000
CNY Yuan Renminbi	8.028	8.104	8.221
DKK Couronne danoise	7.459	7.457	7.461
INR Roupie indienne	77.721	72.428	72.560
LTL Litas lituanien	3.453	3.453	3.453
LVL Latvian lats	0.702	0.701	0.698
PLN Zloty polonais	4.338	4.216	4.074
UAH Hryvnia ukrainienne	10.611	10.662	10.621
USD Dollar US	1.308	1.311	1.319

4. Périmètre de consolidation

4.1 Périmètre au 30 juin 2013

BELVEDERE SA					
POLOGNE			Méthode	Détention	
Sobieski	IG	100%			
Destylernia Sobieski	IG	90,06%			
Destylernia Polmos Krakow	IG	97,83%			
Polmos Lancut	IG	100%			
Domain Menada Pologne	IG	87,71%			
Sobieski Trade	IG	100%			
TMT	IG	100%			
TMT Centrum	IG	100%			
Rokicki	IG	100%			
Wawrzyniak II	IG	100%			
HZ	IG	100%			
Hasis	IG	100%			
Galerie Alkoholi	IG	100%			
Tritex	IG	100%			
Redo	IG	100%			
Augustowianka	IG	100%			
Multihurt	IG	100%			
MAAK	IG	100%			
Euro Agro Warszawa	IG	100%			
Sobieski International	IG	100%			
Sommelier	IG	100%			
BULGARIE			Méthode	Détention	
Belvedere Capital Management	IG	87,72%			
Vinimpex	IG	87,72%			
Belvedere Distribution	IG	87,72%			
Sakar	IG	87,19%			
Domain Menada Bulgarie	IG	87,72%			
Domain Menada Vineyards	IG	87,72%			
Sakar Vineyards	IG	87,72%			
LITUANIE			Méthode	Détention	
Belvedere Prekyba	IG	60%			
Belvedere Baltic	IG	80%			
Vilnius Degtine	IG	68,29%			
FRANCE			Méthode	Détention	
Marie Brizard	IG	100%			
Cognac Gautier	IG	100%			
Marie Brizard Espagne	IG	100%			
William Pitters	IG	100%			
Moncigale	IG	100%			
Ci Nolet & Co	ME	25,05%			
SCI Roger	IG	100%			
Distilleries Françaises	ME	100%			
USA			Méthode	Détention	
Sobieski USA	IG	100%			
Imperial Brands	IG	100%			
DANEMARK			Méthode	Détention	
Belvedere Scandinavia	IG	100%			
Duty Free	IG	100%			
BRESIL			Méthode	Détention	
Dubar	IG	100%			
UKRAINE			Méthode	Détention	
Belvedere Ukraina	IG	100%			
Italiano	IG	100%			
Boisson Elite	IG	100%			
AUTRES REGIONS			Méthode	Détention	
Belvedere Slovensko (Slovaquie)	IG	100%			
Sobieski Trading Shanghai (Chine)	IG	100%			
Sobieski Beverages India (Inde)	IG	100%			
Galiart (Biélorussie)	IG	98%			
SVI (France)	IG	100%			
Sobieski Sarl (France)	IG	100%			
Belvedere Logistik (Allemagne)	IG	90%			
Belvedere Distribution SIA Latvia	IG	60%			

Il n'y a pas de variations de périmètre sur le 1^{er} semestre 2013.

En 2012

Une société a été créée en Lettonie au mois de mai 2012 : Belvedere Distribution SIA Latvia, filiale à 100% de la société lituanienne Belvedere Prekyba. Elle n'a pas d'activité significative sur le 1^{er} semestre 2012.

Au mois de juillet 2012, la société biélorusse Galiart Group a été créée par apport d'actifs de la société biélorusse Galiart, détentrice de cette première à hauteur de 100%. La société Galiart Group a pour objet l'hébergement de certains actifs immobiliers du Groupe en Biélorussie et n'a pas d'activité.

En 2011

La société Belvedere Ceska (République tchèque) a été fermée au début de l'exercice 2011. Son activité n'était pas significative.

Le palier Turquie (3 sociétés) et la société Belvedere Tianjin (Chine) sont en cours de fermeture et n'ont plus d'activité depuis le 1^{er} janvier 2011. Elles sont déconsolidées à partir de cette date.

Sur le second semestre 2011 : le palier Russie (4 sociétés) n'a plus d'activité significative ; la société Cris Vin (Pologne) a été liquidée en août 2011 ; la société Jimbo (Pologne) est en cours de liquidation ; la société Fly Fantasy (Ukraine) a été cédée en juillet 2011. Ces sociétés sont par conséquent sorties du périmètre de consolidation à la date du 30 juin 2011.

Au bilan consolidé, les participations dans ces sociétés sont comptabilisées à la valeur des capitaux propres des filiales à la date de déconsolidation. Si la valeur des capitaux propres est négative, une provision pour risque est comptabilisée à hauteur des capitaux propres négatifs.

Evénement postérieur à la clôture :

Comme indiqué dans la Note 2, la filiale Sobieski Spolka a racheté les 12,28% du capital de Belvedere Capital Management à la Banque Européenne de Développement le 12 juillet 2013 pour 1 €.

5. Chiffres d'affaires

Montants en K€	30 juin 2013 6 mois	30 juin 2012 6 mois	30 juin 2011 6 mois
Chiffre d'affaires	404 134	429 512	422 498
Droits d'accises	(150 226)	(168 268)	(150 238)
Chiffre d'affaires hors droits d'accises	253 908	261 244	272 260

Droits d'accises

Dans certains pays, principalement en Pologne, les droits d'accises sont considérés, par leur caractère, comme des éléments constitutifs du coût de revient des produits et à ce titre ne sont pas retranchés au niveau du chiffre d'affaires.

Les droits d'accises sont présentés sur la ligne *Impôts et taxes* du compte de résultat et constituent l'essentiel des montants de cette ligne.

La forte augmentation des droits sur la période provient de la Pologne et s'explique essentiellement par l'évolution du mix produit. Les droits en Pologne sont calculés sur la base d'un montant fixe par unité appliqué aux volumes d'alcool produits. Les fortes variations enregistrées sur les différentes gammes de produits vendus en Pologne ont modifié très sensiblement le mix produit, conduisant à une diminution du prix moyen global des ventes, compensée par une croissance significative des ventes en volumes.

6. Charges externes

Montants en K€	30 juin 2013 6 mois	30 juin 2012 6 mois	30 juin 2011 6 mois
Marketing et promotion	(14 207)	(14 120)	(12 004)
Locations et maintenance	(7 009)	(6 921)	(7 220)
Transport	(6 746)	(7 681)	(6 576)
Autres services externes	(14 401)	(16 705)	(15 858)
Charges externes	(42 363)	(45 428)	(41 658)

Pour rappel, le Groupe a conclu en 2009 un accord de partenariat d'une durée de 4 ans avec l'acteur et producteur américain Bruce Willis pour la promotion de la vodka Sobieski.

La rémunération des prestations est prévue pour partie en cash et pour partie en actions Belvédère (remise de 83 000 actions en 2010). Le paiement en actions est assorti d'une garantie de cours à la date du 31 décembre 2013.

L'ensemble des rémunérations au titre de cet accord est comptabilisé en charges de *Marketing et promotion* au prorata des services rendus.

Tel qu'indiqué à la Note 1, du fait de la non-réurrence des montants d'honoraires liés aux procédures de redressement judiciaires dans 9 sociétés du Groupe (Belvédère S.A., 2 sociétés françaises et 6 sociétés polonaises), les charges d'honoraires précédemment présentées au sein des charges externes dans la ligne *Autres services externes* sont reclassées dans le résultat opérationnel non courant dans la ligne autres charges opérationnelles décrites à la Note 9. La présentation des comptes de résultat des périodes comparatives a également été complétée de la même façon.

7. Charges de personnel

Montants en K€	30 juin 2013 6 mois	30 juin 2012 6 mois	30 juin 2011 6 mois
Rémunérations du personnel	(24 588)	(25 867)	(26 960)
Charges de sécurité sociale et prévoyance	(7 969)	(7 778)	(8 264)
Autres	(145)	(65)	(93)
Charges de personnel	(32 702)	(33 710)	(35 317)

Effectif du Groupe à la clôture

	30 juin 2013	30 juin 2012	30 juin 2011
Dirigeants et cadres	310	326	351
Employés	2 764	2 989	3 169
Effectif total	3 074	3 315	3 520

8. Autres produits et charges d'exploitation

Montants en K€	30 juin 2013 6 mois	30 juin 2012 6 mois	30 juin 2011 6 mois
Reprises de provisions	3 171	3 868	4 091
Produits de cession des immobilisations cédées	258	90	191
Autres produits d'exploitation	3 613	882	1 561
Autres produits d'exploitation	7 041	4 840	5 843
Dotations aux provisions	(3 647)	(5 155)	(4 351)
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(607)	(82)	(138)
Autres charges	(3 437)	(1 555)	(1 208)
Autres charges d'exploitation	(7 691)	(6 793)	(5 698)

9. Autres produits et charges opérationnels

Montants en K€	30 juin 2013 6 mois	30 juin 2012 6 mois	30 juin 2011 6 mois
Reprises liées au PSE Marie Brizard		34	542
Reprises de provisions à caractère non récurrent	380	2 156	
Produits de cessions d'actifs	19 403	1355	
Autres produits à caractère non récurrent	1960		971
Autres produits opérationnels	21 743	3 545	1 513
Pertes de valeur sur goodwill et marques	(1458)	(7 702)	(3 223)
Honoraires liés aux procédures judiciaires	(6 008)	(1957)	(553)
Honoraires liés au protocole avec les OBSARS	(690)		
Pertes de valeurs sur autres actifs		(1311)	(2 271)
Charges liées au PSE Marie Brizard		(34)	(488)
Dotations aux provisions (honoraires FRN)	(4 300)	(8 821)	
Valeur nette des actifs cédés	(15 700)	(254)	
Résultats sur cessions et déconsolidations			(167)
Autres charges opérationnelles	(28 156)	(20 079)	(6 702)

Les honoraires liés aux procédures judiciaires, qui étaient auparavant présentés dans les charges externes, ont été reclassés en autres charges opérationnelles. Les périodes comparatives ont été retraitées en conséquence.

Les *Autres produits et charges opérationnels* reflètent des opérations ayant un caractère non récurrent et sont ressortis du résultat d'exploitation courant afin d'améliorer la lisibilité, notamment dans un souci de comparabilité des périodes présentées.

Sur le 1^{er} semestre 2013

La marque Danzka a été cédée le 10 avril 2013 pour un prix de 19 400 K€, générant une plus-value de cession de 3 700 K€. La somme de 15 400 K€ a été reçue à la signature, le solde de 4 000 K€ ayant été placé sur un compte séquestre à la Caisse des Dépôts et Consignations jusqu'au 10 mai 2014 (12 mois et 30 jours correspondant à la période de garantie).

Suite à la baisse d'activité au 30 juin 2013 et aux prévisions en baisse sur les 3 années à venir une perte de valeurs a été constatée sur la marque de vodka Starogardska à hauteur de 1 458 K€.

Dans le cadre de cette restructuration, Belvédère s'est engagée à prendre à sa charge les frais et dépenses (principalement constitués d'honoraires de conseils juridiques) engagés par les porteurs FRN du Steering Committee et relatifs aux procédures ouvertes depuis juillet 2008. Les informations relatives à ces frais et dépenses reçues par Belvédère ne permettent pas, à la date de clôture des comptes, de déterminer de manière exacte le montant de cet engagement. Sur la base des éléments communiqués à la société, une provision pour charge complémentaire de 4 300 K€ a été enregistrée sur le semestre portant la provision totale enregistrée à ce titre à 13 121 K€ au 30 juin 2013.

Sur le 1^{er} semestre 2012

La provision comptabilisée au 31 décembre 2011 en couverture d'un litige contractuel pour 2 156 K€ a été reprise en raison de la fin de ce litige. Cette provision n'a pas été utilisée.

D'autre part, les pertes de valeurs ont été constatées sur les goodwill et marques suivants (5 920 K€) :

- Sur les distributeurs polonais pour 5 566 K€ : les performances historiques des sociétés de distribution polonaises depuis leur acquisition ainsi que leur potentiel de service futur ont conduit à tester leur valeur au 30 juin 2012 et à constater une perte de valeur. Le montant des goodwill résiduels sur ces sociétés s'élève à 4 356 K€ ;
- Sur une marque pour 1 782 K€ : des indices de pertes de valeur ayant été constatés sur cette marque au 30 juin 2012, elle a fait l'objet d'un test qui a conduit à l'enregistrement d'une perte de valeur complémentaire ;

- Sur l'Ukraine pour 354 K€ : un goodwill résiduel sur la distillerie ukrainienne a été déprécié sur la période en raison des perspectives incertaines sur cette région.

Les pertes de valeurs sur autres actifs (1 311 K€) sont relatives à des actifs de production en Pologne et en Bulgarie dont la valeur comptable a été ajustée à leur valeur recouvrable.

Par ailleurs, une partie d'un terrain du site de Stara Zagora en Bulgarie a été cédée sur la période. Le prix de cession s'élève à 1 355 K€ et a généré une plus-value de 1 101 K€.

Enfin, des provisions pour charge ont été comptabilisées sur la période pour un total de 8 821 K€. Tel que mentionné à la Note 1, dans le cadre de la restructuration, une provision pour charge de 8 717 K€ a été constatée dans les comptes au 30 juin 2012 de Belvédère S.A. reflétant l'engagement de couvrir les frais et dépenses engagés par les porteurs FRN du *Steering Committee* et relatifs aux procédures ouvertes depuis juillet 2008. Le montant de ces frais et dépenses n'étant pas définitivement arrêté, la provision a été comptabilisée sur la base des éléments communiqués à la société. Cette provision est complétée par une provision de 104 K€ portant sur les honoraires en attente de justification de Bank of New York Mellon, *Trustee* de l'emprunt FRN.

Sur le 1^{er} semestre 2011

Les autres produits à caractère non récurrent (971 K€) correspondent principalement à des produits de TVA relative aux exercices antérieurs enregistrés en Pologne à la suite d'un audit des taxes.

En Russie, une perte de valeur a été comptabilisée en contrepartie du goodwill (- 3 223 K€) qui est désormais intégralement déprécié en raison de la restructuration en cours sur les filiales russes.

Les pertes de valeur sur autres actifs (- 2 271 K€) correspondent à la dépréciation d'une créance en Pologne.

10. Résultat financier

Montants en K€	30 juin 2013 6 mois	30 juin 2012 6 mois	30 juin 2011 6 mois
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	411	240	110
Intérêts et charges assimilées	(4 496)	(17 280)	(17 165)
Coût de l'endettement financier net	(4 085)	(17 040)	(17 055)
Reprises de provisions	487		1
Gains de change	2 489	3 212	1 720
Effet des actualisations financières	28 664	1 351	882
Ecart juste valeur/valeur comptable de la dette FRN	124 821		
Autres produits	643	416	2 671
Autres produits financiers	157 105	4 979	5 273
Dotations aux provisions	(66)	(5 190)	
Pertes de change	(3 175)	(1 147)	(4 678)
Effet des actualisations financières		(2 002)	(52)
Autres charges	(10 967)	(239)	(3 275)
Autres charges financières	(14 208)	(8 579)	(8 005)
Résultat financier	138 812	(20 640)	(19 787)

L'essentiel du coût de l'endettement (- 4 085 K€) représente les intérêts financiers courant sur l'emprunt OBSAR.

La baisse sensible du coût de l'endettement par rapport aux périodes précédentes s'explique par l'arrêt du cours des intérêts de l'emprunt FRN au 30 juin 2012, conformément au *Term Sheet* signé le 18 septembre 2012 entre le *Steering Committee* FRN, Belvédère S.A., les filiales garantes et l'Administrateur judiciaire.

Effet des actualisations financières :

- Plans d'apurement des passifs des sociétés du groupe en Redressement Judiciaire.

Comme indiqué dans la Note 1, les plans de redressement de 9 sociétés du groupe ont fait l'objet d'une homologation par les Tribunaux de Commerce compétents en mars et avril 2013. Ces plans prévoient notamment l'étalement du remboursement des passifs déclarés par les créanciers (hors créance FRN et OBSAR) sur des durées de 6 à 10 ans selon les sociétés, pour ceux n'ayant pas opté pour l'option permettant un remboursement partiel immédiat.

Les modifications apportées aux caractéristiques des dettes constituant des modifications substantielles, elles entraînent donc, comptablement, l'extinction des dettes existantes et l'émission de nouvelles dettes. Ces nouvelles dettes ont été enregistrées au bilan à leur juste valeur à la date d'homologation des plans et sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du TIE (Taux d'Intérêt Effectif). La juste valeur des nouvelles dettes a été déterminée en calculant, à la date d'extinction des anciennes dettes, la somme des remboursements futurs actualisés.

La détermination des taux d'actualisation a été effectuée en prenant en compte :

- Le taux sans risque France et Pologne à la date d'homologation des plans des sociétés concernées,
- Le spread de crédit estimé de chaque société, correspondant au taux auquel chaque société aurait pu émettre un instrument de dette de mêmes caractéristiques à la même date. Ont notamment été utilisés pour déterminer ce taux les taux de sociétés de notation BB selon Bloomberg.

Le taux de marché utilisé pour déterminer la juste valeur de la dette à l'origine est ensuite figé et devient son taux d'intérêt effectif. Au 30 juin 2013, la valeur comptable de cette nouvelle dette correspond à sa juste valeur en date d'émission (soit la somme des remboursements futurs actualisés) et de la quote-part de désactualisation du semestre.

L'impact de l'actualisation de ces nouvelles dettes enregistré dans le résultat financier au 30 juin 2013 est un produit net (avant impôt) de 27 393 K€.

- Créance de carry-back de Belvédère S.A.

L'impact de la désactualisation de la créance de carry-back de Belvédère S.A., qui arrive à terme en janvier 2014, constitue un produit de 1 271 K€ sur le semestre. Cette créance avait été actualisée lors de sa comptabilisation initiale en 2009 afin de tenir compte du facteur temps. Depuis 2009, cette actualisation est reprise progressivement à chaque période en contrepartie du compte de résultat.

Produit lié à la restructuration de la dette FRN :

La restructuration de la dette FRN effectuée en avril 2013 a été traitée dans les comptes consolidés du groupe conformément à l'interprétation IFRIC 19.

Ainsi en application d'IFRIC 19, la dette FRN éteinte a été « décomptabilisée » du bilan pour sa valeur comptable au 19 avril 2013, soit 439 M€, et les instruments de capitaux propres émis en contrepartie ont été comptabilisés à leur juste valeur à cette même date (correspondant à leur date d'émission).

La différence entre la valeur comptable de la dette initiale éteinte et la juste valeur des instruments de capitaux propres émis a été enregistrée en résultat, représentant un produit de 124 821 K€.

Pour rappel, les instruments de capitaux propres émis le 19 avril 2013 sont les suivants :

- 18.216.154 actions ordinaires (« AO ») assorties chacune d'un BSA Anti-dilutif ; et
- 4.819.030 actions à droits de vote aménagés (« ADVA ») assorties chacune d'un BSA Anti-dilutif.

Compte tenu de la très forte volatilité de l'action Belvédère le 19 avril 2013, il a été retenu une valeur médiane à cette date dans l'évaluation de la juste valeur des instruments de capitaux propres émis.

Pertes liées au protocole OBSAR

Dans le cadre du protocole conclu le 4 février 2013, après autorisation conférée par ordonnance du juge-commissaire en date du 1^{er} février 2013, avec l'Association de Défense des Obligataires, le représentant de la masse des titulaires d'obligations A, obligataires subordonnés, et une majorité des titulaires de FRN, il a été convenu, en contrepartie des engagements de renonciation pris par les porteurs d'obligations A et l'Association de Défense des Obligataires, et afin de sécuriser l'apurement total et définitif de la dette OBSAR, que les actions de Belvédère détenues par sa sous-filiale SVI (représentant environ de 1,08% du capital post-restructuration) soient cédées, pour un (1) euro par obligataire, aux porteurs d'obligations signataires du Protocole Transactionnel et aux porteurs d'obligations ayant ensuite adhéré au Protocole Transactionnel (après déduction de 15% des actions transférées, attribuées à Europe Offering en rémunération des services et conseils financiers rendus aux obligataires subordonnés), sous conditions résolutoires de l'approbation de la restructuration de la dette financière par l'assemblée générale extraordinaire de la Société, et de l'approbation du plan de continuation reprenant les Propositions d'Apurement du Passif par le Tribunal de commerce de Dijon. Dans cet intervalle, les actions ont été transférées, le 4 février 2013, à un fiduciaire dans le cadre d'un contrat de fiducie. Dès la constatation de l'absence de réalisation des conditions résolutoires stipulées aux termes du Protocole Transactionnel, le fiduciaire a réparti lesdites actions entre les obligataires visés ci-avant.

En application d'IFRS 2, une charge de 9 978 K€ a été comptabilisée dans les comptes au 30 juin 2013 correspondant à la différence entre la juste valeur des actions propres transférées et la trésorerie obtenue au titre des 1 € par porteur d'obligations.

Au 30 juin 2012, les autres produits et charges financiers comprenaient les éléments suivants :

- Une dotation aux provisions complémentaire de 5 081 K€ avait été constatée sur la période afin de refléter le non recouvrement d'un billet de trésorerie.
- Une charge d'actualisation de 2 002 K€ correspondant à l'arrêt de l'actualisation des passifs gelés dans le cadre du Plan de Sauvegarde de Marie Brizard, en conséquence de la résolution de ce Plan le 3 juillet 2012 et du placement de la société en Redressement judiciaire. Ces passifs, du fait de l'étalement de leur remboursement sur les 10 ans du Plan de Sauvegarde, avaient effectivement fait l'objet d'une actualisation financière en 2009 lors de l'homologation de ce Plan.
- Le produit d'actualisation financière de la créance de carry-back de Belvédère S.A. pour 1 351 K€.

11. Impôt sur les résultats

Montants en K€	30 juin 2013 6 mois	30 juin 2012 6 mois	30 juin 2011 6 mois
Impôts courants	(1256)	(5 104)	(1886)
Impôts différés	(1710)	719	1397
Charge d'impôt sur les résultats	(2 966)	(4 384)	(489)

Les charges d'impôt courant sur le 1^{er} semestre 2013 proviennent pour la quasi-totalité des sociétés françaises.

Au 30 juin 2012, dans les charges d'impôts courants (-5 104 K€), une charge de 3 071 K€ a été comptabilisée au titre d'une provision dans le cadre du contrôle fiscal dont les sociétés françaises font l'objet (cf. Note 23). Le reste des charges d'impôt courant sur le 1^{er} semestre 2012 provient pour la quasi-totalité des sociétés polonaises.

Réconciliation de la charge d'impôt effective avec le résultat avant impôt

Montants en K€	30 juin 2013 6 mois	30 juin 2012 6 mois	30 juin 2011 6 mois
Résultat net de l'ensemble consolidé	122 634	(51 376)	(30 452)
Quote-part des sociétés mises en équivalence	(101)	(138)	(35)
Déduction du résultat des activités cédées ou en cours de cession			
Impôts sur les résultats	2 966	4 384	489
Résultat net avant impôt	125 498	(47 130)	(29 997)
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur (36,10%)	(45 305)	17 014	10 829
Impôts liés aux différences permanentes	39 081	6 490	(514)
Provision pour impôts		(3 071)	
Incidence de l'utilisation des reports déficitaires	2 626	497	957
Activation (désactivation) d'impôts différés non activés (activés) au cours des exercices antérieurs	(514)	(642)	
Incidence des pertes de valeurs affectées aux goodwill		(2 137)	(1 164)
Impôts différés non activés	6 252	(232)	
Incidence des pertes non activées	(5 915)	(22 465)	(9 789)
Incidence des différences de taux d'imposition	767	174	(777)
Autres impacts	42	(12)	(31)
Charge d'impôt effective	(2 966)	(4 384)	(489)

Variation des soldes d'impôt différé actifs et passifs

Montants en K€	31 décembre 2012	Comptabilisé au compte de résultat	Ecart de conversion	30 juin 2013
Actifs d'impôt différé	4 373	(1286)	(62)	3 025
Passifs d'impôt différé	40 880	424	(203)	41 101
Actifs d'impôt différé nets	(36 507)	(1 710)	141	(38 077)

Les actifs d'impôt différé se composent essentiellement de déficits activés et d'impôts différés sur les différences temporaires. Les déficits reportables sont activés dans les sociétés dont les perspectives prévoient des résultats bénéficiaires qui permettront d'utiliser ces déficits.

Les passifs d'impôts différés sont pour la plus grande partie rattachés à des écarts d'évaluation d'actifs constatés au moment de l'acquisition de ces actifs, sur le sous-palier Marie Brizard principalement.

Créances d'impôt au bilan

Le montant des créances d'impôt au bilan au 30 juin 2013 (28 995 K€) correspond à la valeur actualisée du carry-back de la société Belvédère S.A. Sur l'exercice 2009, la société avait comptabilisé un produit d'impôt courant de 31 011 K€ qui correspond à l'effet impôt du report en arrière (carry-back) du déficit fiscal de l'exercice 2008 sur les bénéfices fiscaux de l'exercice 2007. Etant donné que la créance de carry-back est remboursable à 5 ans à compter de l'exercice où la perte fiscale a été réalisée, le montant a été actualisé.

Le montant de la créance de carry-back est présenté au 30 juin 2013 en actif courant et au 31 décembre 2012 dans les actifs non courants. Dans le bilan consolidé publié au 31 décembre 2011, il était incorrectement présenté dans les actifs courants. Cette période comparative a donc été retraitée conformément à la norme IAS 8.

12. Activités cédées ou en cours de cession

Il n'y a pas d'activités cédées ou en cours de cession sur la période comparative 30 juin 2013 - 30 juin 2011.

13. Goodwills

Montants en K€	31 décembre 2012	Dépréciations	Ecart de conversion	30 juin 2013
Ecart d'acquisition bruts :	187 615		(2 591)	185 024
- France	143 216			143 216
- Pologne	42 278		(2 569)	39 709
- Ukraine	349			349
- USA	1 315			1 315
- Autres	457		(22)	435
Dépréciations :	(156 847)		2 207	(154 640)
- France	(118 770)			(118 770)
- Pologne	(36 306)		2 206	(34 100)
- Ukraine	(349)			(349)
- USA	(1 315)			(1 315)
- Autres	(107)		1	(106)
Ecart d'acquisition nets	30 768		(384)	30 384

La variation des goodwills bruts sur le 1^{er} semestre 2013 correspond uniquement à l'effet de change, particulièrement sur les goodwills rattachés aux sociétés polonaises.

Tests de perte de valeur et analyse de la sensibilité

Conformément à la norme IAS 36, une revue des actifs du Groupe a été effectuée au 30 juin 2013 afin d'identifier si les unités génératrices de trésorerie (UGT) présentaient des indices de pertes de valeur. En cas d'indice de perte de valeur, une analyse de la valeur recouvrable est réalisée. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie actualisés ; elle est calculée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon maximum de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité, sont utilisés pour estimer la valeur d'utilité des UGT.

Aucun indice de perte de valeur par UGT n'a été relevé.

14. Immobilisations incorporelles

Montants en K€	31 décembre 2012	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes / pertes de valeur	Mouvements et reclassements	Ecart de conversion	30 juin 2013
Concessions et brevets	2 348	5	(65)			(20)	2 268
Marques	154 702		(15 674)			(53)	138 515
Autres immobilisations incorporelles	21 243	61	(5)		4	(74)	20 589
Valeurs brutes	178 294	67	(15 745)		4	(1 247)	161 372
Concessions et brevets	(780)		26	34		19	(701)
Marques	(32 112)		324	(1 476)		41	(33 223)
Autres immobilisations incorporelles	(13 667)			(229)		226	(13 671)
Amortissements et provisions	(46 560)		350	(1 671)		286	(47 595)
Valeurs nettes	131 734	67	(15 395)	(1 671)	4	(962)	113 777

Marques

Au 30 juin 2013, la valeur nette des marques est de 105 292 K€. Les principales marques valorisées sont celles du palier Marie Brizard (acquis par le Groupe en 2006).

Dans le cadre de l'émission des FRN, les marques suivantes avaient été nanties:

- Sobieski
- Youri Dolgorouki
- Marie Brizard
- Old Lady's
- Berger
- Polonaise
- Starogardzka
- Balsam Pomorski
- Krakowska
- Zawisza (second rang)

Leur valeur nette au bilan est de 83 080 K€.

Conformément aux accords signés dans le cadre du *Term sheet* du 20 août 2012, les droits de nantissement sur ces marques ont été annulés (acte de main levée du 24 mai 2013 et confirmation de l'IPI –registre national des marques en date du 13 août 2013).

La marque Zawisza est nantie auprès d'un établissement bancaire en garantie d'un emprunt d'un montant à l'origine de 5 000 K€.

Tests de perte de valeur sur les marques

La poursuite de la dégradation des ventes des produits vendus sous la marque Starogardzka durant le premier semestre 2013 a conduit à tester la valeur recouvrable de cette marque au 30 juin 2013.

La Direction du Groupe a donc préparé un DCF sur la base d'hypothèses d'activité prévisionnelle plus prudentes que celles retenues à fin 2013, un taux d'actualisation de 6,4% et un taux de croissance à l'infini de 2%.

Le test a conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur de 1 458 K€. La marque est désormais dépréciée à hauteur de 22%.

Droits à usufruit

Les droits perpétuels à usufruit sur les terrains en Pologne remplissent les critères de reconnaissance des actifs incorporels en IFRS et sont amortis sur la durée du droit perpétuel (99 ans).

Au 30 juin 2013, le montant des droits à usufruit comptabilisé dans les *Autres immobilisations incorporelles* est de 7 504 K€ en valeur nette.

15. Immobilisations corporelles

Montants en K€	31 décembre 2012	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes / pertes de valeur	Allocation des en cours et reclassements	Ecart de conversions	30 juin 2013
Terrains	12 089	4			(125)	(214)	11 753
Constructions	93 700	88	(5)		(20)	(1 582)	92 181
Installations, matériel et outillage	105 516	576	(766)		305	(2 402)	103 229
Autres immobilisations corporelles	28 953	1 047	(1 292)		(327)	(462)	27 919
Immobilisations corporelles en cours	2 888	188	(489)		(317)	(25)	2 246
Valeurs brutes	243 148	1 902	(2 552)		(485)	(4 685)	237 329
Agencement des terrains	(13 19)			(42)		8	(13 53)
Constructions	(59 767)			(1 364)		983	(60 149)
Installations, matériel et outillage	(88 044)			(1 140)	(57)	1 937	(87 304)
Autres immobilisations corporelles	(14 245)		3	619	214	342	(13 067)
Immobilisations corporelles en cours	(298)			(14)		1	(311)
Amortissements et provisions	(163 673)		3	(1 941)	157	3 271	(162 184)
Valeurs Nettes	79 475	1 902	(2 549)	(1 941)	(328)	(1 414)	75 145

Investissements

Il n'y a pas eu d'investissements significatifs sur le 1^{er} semestre 2013.

16. Actifs financiers

La ventilation des actifs financiers sur la base des catégories IAS 39 est présentée à la Note 25.

Montants en K€	31 décembre 2012	Acquisitions / augmentations	Cessions / diminutions	Dotations nettes	Variations de juste valeur	Reclassement	Ecart de conversion	30 juin 2013
Titres de participations	12 480		(26)			8	(13)	12 449
Autres titres immobilisés	2 494		(1 235)		(30)	(38)	1	1 191
Dépôt en séquestre	3 675	4 009	(3 504)					4 180
Autres immobilisations financières	35 946	64	(134)			(1 306)	1	34 571
Valeurs brutes	54 595	4 073	(4 899)		(30)	(1 336)	(11)	52 392
Titres de participations	(12 127)		26			(8)	11	(12 097)
Autres titres immobilisés	(1 441)		461	(66)		38	(1)	(1 008)
Autres immobilisations financières	(32 026)						(4)	(32 030)
Dépréciations	(45 593)		487	(66)		30	6	(45 136)
Valeurs nettes	9 002	4 073	(4 412)	(66)	(30)	(1 306)	(4)	7 256

Les principales évolutions du semestre sont les suivantes :

- Suite à la signature du protocole du 4 février 2013 avec les représentants des porteurs d'OBSAR et de FRN, la somme de 3 280 K€, toujours bloquée au 31 décembre 2012, a pu être libérée à hauteur de 2 280 K€ au profit des FRN et de 1 000 K€ au profit des porteurs d'OBSAR.
- Dans le cadre de la cession de la marque Danzka en avril 2013, une somme de 4 000 K€ correspondant au solde du prix de cession a été déposée sur un compte séquestre auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Déblocage de la somme prévue à l'issue de la période de garantie, soit en mai 2014.

Titres de participation

Les sociétés qui ne sont pas intégrées dans le périmètre de consolidation sont des sociétés sans activité ou en cours de fermeture.

Les titres des sociétés déconsolidées sont réintégrés au bilan à la valeur des capitaux propres à la date de sortie du périmètre de consolidation. Dans le cas où les capitaux propres de ces sociétés sont négatifs, une provision pour risque est constituée.

Les autres titres de participation non consolidés sont présentés à la valeur nette comptable.

Dans le cadre de l'achat et de la plantation de vignes en Bulgarie, les titres de la société consolidée BCM ont été apportés en nantissement contre un prêt d'une valeur initiale de 7 millions d'euros. Ces vignes sont en phase de production à hauteur de 90% et le seront entièrement en 2013.

Autres actifs financiers

La ligne *Autres immobilisations financières* s'élève en valeur nette au 30 juin 2013 à 2 541 K€. Le compte bancaire BNP désormais débloqué a été repris et est désormais en disponibilités.

Détail des participations dans les entreprises associées

Montants en K€	31 décembre 2012	Résultat	Autres	30 juin 2013	% de contrôle	Commentaires
Titres mis en équivalence	2 883	101		2 985		
CI Nolet & Co	2 374	109		2 484	25.05%	
Distilleries françaises	509	(8)		501	100.00%	Société dormante depuis 1996

17.Stocks

Montants en K€	30 juin 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Matières premières	31 825	31 430	26 289
En-cours	8 199	8 367	7 351
Produits intermédiaires et finis	25 134	19 878	19 013
Marchandises	40 401	36 838	33 731
Valeurs brutes	105 560	96 513	86 384
Matières premières	(3 215)	(2 831)	(2 500)
En-cours	(1 447)	(1 422)	(57)
Produits intermédiaires et finis	(566)	(741)	(828)
Marchandises	(2 017)	(1 920)	(1 975)
Dépréciations	(7 246)	(6 913)	(5 360)
Valeurs nettes	98 314	89 600	81 024

Sur le 1^{er} semestre 2013, les stocks du Groupe augmentent de 17 290 K€ pour s'élever à 98 314 K€ au 30 juin 2013. La variation s'explique par la saisonnalité de l'activité, notable en Pologne et en France.

18. Clients et comptes rattachés

Montants en K€	30 juin 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Clients et comptes rattachés	125 198	153 449	177 513
Dépréciation clients et comptes rattachés	(17 511)	(18 221)	(18 474)
Créances clients nettes	107 687	135 228	159 039

Certaines sociétés du Groupe (en France et en Pologne) font appel à l'affacturage des créances clients afin de contribuer au financement de leur besoin en fonds de roulement.

En Pologne, les contrats d'affacturage en place répondent aux conditions de décomptabilisation de la norme IAS 39, les créances clients cédées à l'actif ne figurent pas au bilan. Le montant reçu en contrepartie des créances non échues cédées au 30 juin 2013 est de 14 021 K€.

La diminution du poste client sur la période s'explique par la saisonnalité de l'activité, et particulièrement par les encaissements sur les premiers mois de l'année des ventes historiquement fortes réalisées sur la fin de l'année précédente.

19. Autres actifs courants

Montants en K€	30 juin 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Avances et acomptes versés sur commande	8 654	5 071	5 819
Créances sociales et fiscales	12 311	14 357	7 852
Instruments dérivés	17	1	31
Dépôts court terme	586	347	41
Autres créances	16 859	14 762	15 142
Valeurs brutes	38 428	34 538	28 885
Autres créances	(7 294)	(7 401)	(6 082)
Dépréciations	(7 294)	(7 401)	(6 082)
Valeurs nettes	31 134	27 138	22 802

20. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Montants en K€	30 juin 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Valeurs mobilières de placement	1943	1705	2 019
Disponibilités	48 835	26 470	28 474
Trésorerie	50 778	28 175	30 493

L'analyse de la variation de trésorerie sur la période est présentée dans le Tableau des flux de trésorerie.

21. Composition du capital social et instruments dilutifs

	30 juin 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Capital social (en euros)	52 958 896	6 811 358	6 398 076
Nombre d'actions	26 479 448	3 405 679	3 199 038
Valeur nominale (en euros)	2	2	2
Auto-détention et auto-contrôle			
Nombre d'actions	13 437	281 285	313 687

La variation du capital sur 2013 provient :

- des exercices de 36 360 BSA 2006 pour 36 360 actions ;
 - des exercices de 3 449 BSA A1 pour 1 307 actions ;
 - des exercices de 2 421 BSA A2 pour 918 actions ;
 - de la conversion de la dette FRN en capital, soit une émission de 18 216 154 actions ordinaires et 4 819 030 actions à droit de vote aménagé (total 23 035 184 actions) ;
- Soit un total de 23 073 769 actions nouvelles sur le 1er semestre 2013.

Auto-détention et auto-contrôle

Au 30 juin 2013, Belvédère S.A. détient 13 437 de ses propres actions (soit 0,05% du capital), détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions ayant fait l'objet d'une approbation par l'Assemblée générale de la société le 31 octobre 2011.

Dans le cadre du protocole conclu le 4 février 2013 avec les représentants OBSAR, la société SVI (sous-filiale de Belvédère) a transféré à Equitis Gestion, agissant en tant que fiduciaire, toutes les actions d'auto-contrôle alors détenues, soit 267.848 actions Belvédère.

Le fiduciaire a procédé à la cession pour un euro (1€), à payer par chaque Obligataire Partie (détenteurs d'obligations A' isolées), d'un nombre d'actions d'auto-contrôle calculé au prorata du montant en principal des Obligations détenues par chaque Obligataire Partie, après le paiement par le fiduciaire à Europe Offering, au moyen de la remise d'actions d'auto-contrôle, du prix des services et conseils financiers rendus aux Obligataires (TVA incluse le cas échéant) relativement à la contestation du plan.

En application d'IFRS 2, une charge de 9 978 K€ a été comptabilisée dans les comptes au 30 juin 2013 correspondant à la différence entre la juste valeur des actions propres transférées et la trésorerie obtenue au titre des 1 € par porteur d'obligations.

Les titres auto-détenus et auto-contrôlés par le Groupe sont sans droit de vote et ne donnent pas droit à dividende.

Dans les états financiers, ils sont portés en diminution des capitaux propres, conformément à la norme IAS 32.

Potentiel dilutif

	30 juin 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Nombre d'actions composant le capital	26 479 448	3 405 679	3 199 038
Potentiel dilutif des BSA 2004 / 'BSAR1	643 788	585 262	615 122
Potentiel dilutif des BSAR 2006 / 'BSAR2'	100 298	130 135	306 916
Potentiel dilutif des BSA Actionnaires 1	1 317 367		
Potentiel dilutif des BSA Actionnaires 2	1 317 762		
Potentiel dilutif des BSA Anti-dilutifs	0		
Nombre d'actions potentiel	29 858 662	4 121 076	4 121 076
Capital en euros (valeur nominale 2€)	52 958 896	6 811 358	6 398 076

Modification des caractéristiques des BSARs

Le Conseil d'Administration du 16 mai 2013 a modifié les parités d'exercices des BSA 2004 et des BSA 2006, lesquelles sont respectivement passées de 1 à 1,10 et de 1 à 1,07.

Depuis l'Assemblée Générale des porteurs de BSA 2004 du 27 septembre 2013 portant sur la modification de certaines des caractéristiques des BSA 2004 émis dans le cadre du prospectus portant le visa de l'AMF n°04-884 du 10 novembre 2004, le prix d'exercice des BSA 2004 est fixé à 26,20 € et ne variera plus jusqu'à la fin de la période d'exercice modifiée également au 24 avril 2018, (soit un prix de souscription par action de 23,82 euros, la parité d'exercice des BSA 2004 étant depuis le 16 mai 2013 : 1 BSA donne le droit de souscrire à 1,1 action Belvédère).

Depuis l'Assemblée Générale des porteurs de BSA 2006 du 27 septembre 2013 portant sur la modification de certaines des caractéristiques des BSA 2006 émis dans le cadre du prospectus portant le visa de l'AMF n°06-068 du 09 mars 2006, le prix d'exercice des BSA 2006 est fixé à 25,49€ et ne variera plus jusqu'à la fin de la période d'exercice modifiée également au 24 avril 2018, (soit un prix de souscription par action de 23,82 euros, la parité d'exercice des BSA 2006 étant depuis le 16 mai 2013: 1 BSA donne le droit de souscrire à 1,07 action Belvédère).

Emission de BSA Actionnaires

Comme prévu dans le Plan de redressement de Belvédère S.A., la société a procédé à l'émission de « BSA Actionnaires » en date du 19 avril 2013. Les caractéristiques des BSA OS sont détaillées dans la note d'opération du 16 avril 2013.

BSA Anti-dilutifs

De même, la société a procédé à l'émission de « BSA Anti-dilutifs » en date du 19 avril 2013. Les caractéristiques des BSA Anti-dilutifs sont détaillées dans la note d'opération du 16 avril 2013.

22. Avantages au personnel

Les engagements du Groupe sont relatifs à des indemnités de fin de carrière, des pensions invalidité et décès (Pologne), et médailles du travail (ou primes de jubilé en Pologne). Ces régimes à prestations définies sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19.

Les 3 principaux pays concernés par les avantages au personnel sont la France, la Pologne et l'Espagne. Les sociétés du Groupe font appel à des actuaires pour évaluer les engagements.

Le montant des engagements au 30 juin 2013 s'élève à 5 544 K€. Il n'y a pas de variation significative des engagements par rapport au 31 décembre 2012.

23. Provisions

Montants en K€	31 décembre 2012	Dotations	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Reclassement	Ecart de conversion	30 juin 2013
Provisions pour retraites et avantages au personnel (cf. Note 22)	5 510	193	(18)		1	(142)	5 544
Provisions à caractère social	160			(57)			103
Provisions à caractère fiscal	8 765	87			(2 438)	23	6 437
Autres provisions non courantes	729	61		(20)	13	(13)	770
Autres provisions non courantes	9 654	148		(77)	(2 425)	10	7 310
Provisions à caractère social - part < 1an	2 797	137	(4)	(211)		(26)	2 693
Autres provisions - part < 1an	9 285	4 305	(25)	(55)	(13)	(8)	13 489
Provisions courantes	12 082	4 442	(29)	(266)	(13)	(34)	16 182

Provisions à caractère fiscal

1- En France :

Les sociétés françaises appartenant au groupe intégré fiscalement ont fait l'objet d'un contrôle fiscal concernant les exercices clos en 2006 et 2007.

L'ensemble des chefs de redressement qui ont fait l'objet d'une mise en recouvrement au cours de 2012 est contesté par le Groupe. Les sociétés du groupe concernées ont contesté par voie de réclamation contentieuse les impositions supplémentaires mises en recouvrement et ont saisi le Tribunal Administratif compétent (Montreuil) les 25 janvier, 31 janvier, 22 février, 15 mars et 19 avril 2013.

Parallèlement à la procédure, les décisions suivantes ont été prises en matière de provisions :

- Marie Brizard – exercices clos en 2006 et 2007

Les redressements en matière d'impôt sur les sociétés relatifs à l'exercice 2006 inhérents à la société MBRI – exercice au titre de laquelle cette société était la mère d'un groupe intégré distinct de celui de Belvédère - font l'objet d'une provision comptabilisée de 3 071 K€. Cette provision a été comptabilisée tardivement au motif que la société MBRI bénéficiait d'une Procédure de Sauvegarde, ouverte préalablement au contrôle, qui rendait le recouvrement du redressement incertain pour l'administration faute pour elle d'avoir déclaré sa créance. La résolution du Plan de Sauvegarde de MBRI, prononcée le 3 juillet 2012, a pour effet de rendre possible le recouvrement de l'impôt relatif à cet exercice 2006. En conséquence, même si la société MBRI conteste l'ensemble des chefs de redressement, une provision pour 3 071 K€ a été enregistrée à fin décembre 2012. Une provision relative aux redressements sur l'exercice 2007 a également été comptabilisée sur la période précédente pour 656 K€.

- Belvédère – exercices clos en 2006 et 2007

Certains chefs de redressement notifiés n'ont pas fait l'objet de provisions.

Il s'agit essentiellement, chez Belvédère S.A., des redressements liés à la déduction des charges financières liées à l'emprunt FRN souscrit pour l'acquisition de Duke Street/Marie Brizard. L'administration fiscale remet en question la déductibilité de la totalité des intérêts de l'emprunt FRN comptabilisés (et décaissés) sur les 2 exercices contrôlés alors même que l'existence de la dette n'est pas contestée et est pleinement reconnue par la Cour de cassation. Le total de ces chefs de redressement, formellement contestés par le Groupe, et n'ayant pas fait l'objet de provisions, représente un montant de l'ordre de 20 000 K€ en impôt.

2 438 K€ de provision à caractère fiscal concernant Belvédère SA ont été reclassés en dettes et sont actualisées car faisant partie du plan de continuation.

Au 30 juin 2013, les provisions comptabilisées au titre des contrôles fiscaux s'élèvent à 6 437 K€. La part du risque non provisionnée est développée à la Note 29.

2- Aux Etats-Unis

Sur l'exercice 2012, un risque fiscal a été identifié sur la filiale américaine du Groupe. Il y a en effet un risque de non déductibilité des dépenses marketing comptabilisées par la filiale au titre de la marque de vodka Sobieski, dans la mesure où la marque est la propriété d'une société non résidente (Belvédère S.A., société française).

Une analyse du risque et une estimation du montant d'ajustement potentiel a été menée en 2012 par les conseillers fiscaux de la filiale. Le risque de contrôle et d'ajustement est considéré comme hautement probable, notamment du fait que la filiale est à nouveau déficitaire du fait des dépenses marketing liées à la marque. C'est la raison pour laquelle une provision a été constatée au passif. La provision s'élève à 2 622 K€ au 30 juin 2013.

Provisions à caractère social

Les provisions à caractère social (part courante et non courante) au 30 juin 2013 (2 796 K€), correspondent à des provisions constituées dans le cadre de litiges prud'homaux.

Autres provisions pour risque

Dans le cadre de cette restructuration, Belvédère s'est engagée à prendre à sa charge les frais et dépenses (principalement constitués d'honoraires de conseils juridiques) engagés par les porteurs FRN du *Steering Committee* et relatifs aux procédures ouvertes depuis juillet 2008. Les informations relatives à ces frais et dépenses reçues par Belvédère ne permettent pas, à la date de clôture des comptes, de déterminer de manière exacte le montant de cet engagement. Sur la base des éléments communiqués à la société, une provision pour charge complémentaire de 4 300 K€ a été enregistrée sur le semestre portant la provision totale enregistrée à ce titre à 13 121 K€ au 30 juin 2013.

24. Dettes financières

Montants en K€	30 juin 2013	< 1 an	1 à 5 ans
Emprunts obligataires	73 525	73 525	
Emprunts bancaires	11 725	8 926	2 799
Intérêts courus sur emprunts	18 096	18 096	
Dettes financières long terme	103 346	100 547	2 799
Dettes financières court terme	20 414		

Les dettes financières sont des passifs financiers comptabilisés au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE).

La part à plus d'un an des dettes financières long terme (2 799 K€) est présentée au bilan dans les passifs non courants sur la ligne *Emprunts à long terme – part à plus d'un an*.

La part à moins d'un an des dettes financières long terme (100 547 K€) est présentée au bilan dans les passifs courants sur la ligne *Emprunts à long terme – part à moins d'un an*.

L'essentiel des dettes financières du Groupe est portée par la société Belvédère S.A. et se compose des dettes obligataires OBSAR et des intérêts qui courent sur ces dernières.

Variation des dettes financières

La principale variation sur la période provient de l'extinction de la dette FRN, convertie en capital le 19 avril 2013.

Montants en K€	Emprunts obligataires	Intérêts courus échus sur OBSAR	Emprunts obligataires	Emprunts bancaires	Participation des salariés	Intérêts courus sur emprunts	Dettes financières long terme
31 décembre 2012	407 519	6 637	414 156	11548		117 869	543 573
Nouveaux emprunts				2 808			2 808
Remboursement	(2 589)		(2 589)	(973)			(3 562)
Variation nette						3 454	3 454
Exercices des BSARS 2 (conversion en capital)	(2 000)		(2 000)				(2 000)
Conversion de la dette FRN	(336 042)		(336 042)			(103 000)	(439 042)
Reclassements						(227)	(227)
Ecart de conversion				(1659)			(1 659)
30 juin 2013	66 888	6 637	73 525	11725		18 096	103 346

Dettes obligataires

Depuis la résolution du Plan de Sauvegarde de Belvédère S.A. le 4 avril 2011 et dans l'attente de la validation d'un Plan de restructuration, les dettes financières (principal et intérêts courus) de la société sont classées dans les passifs courants et comptabilisés en suivant les termes de rémunération des contrats initiaux.

Dettes FRN (Floating Rate Notes)

A l'origine, le montant de la dette financière FRN est de 375 000 K€ remboursable in fine en mai 2013. Les intérêts étaient payés trimestriellement et calculés sur un taux EURIBOR + 325bp.

Dans le cadre des Propositions d'Apurement du Passif et de leur mise en œuvre, il a été convenu que les intérêts financiers arrêteraient de courir sur la dette FRN à partir du 1^{er} juillet 2012. Le montant restant dû au titre de l'emprunt FRN à cette date est donc figé à 477 966 K€ (hors frais et dépenses pris en charge en application du *Term sheet*). Diminuée du versement au *Trustee* du contrat FRN, Bank of New York Mellon, de 36 678 K€ intervenu le 17 août 2012, le montant de la dette FRN au 31 décembre 2012 s'élève à 441 288 K€.

Suite à la signature du protocole du 4 février 2013 avec l'Association de Défense des Obligataires, le représentant de la masse des titulaires d'obligations A, obligataires subordonnés, et une majorité des titulaires de FRN, la somme de 3 280 K€, toujours bloquée sur le compte séquestre au 31 décembre 2012, a pu être libérée à hauteur de 2 280 K€ au profit des FRN et de 1 000 K€ au profit des porteurs d'OBSAR.

Ainsi, le montant de la dette FRN convertie en capital au 19 avril 2013 s'élevait à 439 042 K€.

Dettes OBSAR

A l'origine, le montant de la dette obligataire OBSAR est de 160 001 K€ en principal (Obligations A) remboursable *in fine* en avril 2014 avec une possibilité de conversion des obligations en capital par exercice des bons rattachés aux obligations (BSAR2).

Initialement, les intérêts étaient calculés sur un taux fixe annuel de 7,692% par émission de coupon (Obligation B) capitalisable par regroupement : 13 Obligations B donnaient droit à 1 Obligation A. Les obligations B étaient payables en cash *in fine*.

Au 1^{er} mars 2010, les caractéristiques des OBSAR avaient été modifiées : les anciennes obligations A et B ont été remplacées par de nouvelles obligations A au nombre de 1 704 907. Sur le seul 1^{er} semestre 2013, 31 512 OBSAR ont été converties, entraînant une diminution de la dette de 2 M€.

Une transaction a été conclue le 4 février 2013, après autorisation conférée par ordonnance du juge-commissaire en date du 1^{er} février 2013, avec l'Association de Défense des Obligataires, le représentant de la masse des titulaires d'obligations A, obligataires subordonnés, et une majorité des titulaires de FRN. Cet accord a notamment permis de clore un litige opposant les représentants de obligataires OBSAR à ceux des FRN sur le solde du paiement du 1^{er} dividende du Plan de Sauvegarde de Belvédère S.A. en prévoyant qu'une somme de 1 M€ reviendrait aux porteurs d'OBSAR. Au 30 juin 2013, selon les informations dont dispose la société, compte tenu d'une somme de 690 K€ affectée au paiement des honoraires des avocats des représentants des OBSAR, le montant affecté à la diminution de la dette OBSAR ressort à 310 K€.

Au 30 juin 2013 :

- le principal de la dette OBSAR, correspondant aux obligations A (nouvelles), a diminué du fait des conversions en capital de la période, il s'élève au 30 juin 2013 à 66 887 K€, et est présenté dans les dettes financières à moins d'un an (passifs courants),
- les intérêts courus échus, correspondant d'une part aux obligations B (nouvelles) et d'autre part aux intérêts courus échus mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'obligations B le 10 novembre 2011 (date anniversaire de versement des intérêts par émission d'obligations B) en raison de la Procédure de Redressement judiciaire, s'élèvent à 11 781 K€ et sont également présentés dans les dettes à moins d'un an. Les intérêts courus échus dans leur ensemble portent eux-mêmes intérêt,
- les intérêts courus non échus (sur obligations A et sur intérêts courus échus) sont de 5 755 K€ au 30 juin 2013 et sont également présentés dans les dettes à moins d'un an.

Evènements postérieurs à la clôture :

Le jugement du Tribunal de Commerce de Dijon du 26 septembre 2013 a approuvé la requête en modification du plan de redressement de Belvédère S.A. visant à avancer la date de conversion de la dette OBSAR. Par voie de conséquence, la conversion de la dette OBSAR a eu lieu le 30 octobre 2013 pour 93 M€ en contrepartie de l'émission de 93.161.762 BSA OS au profit des titulaires d'Obligations Subordonnées.

Autres dettes financières

En Bulgarie, l'emprunt long terme souscrit par la société Belvedere Capital Management permettant le financement du projet de plantation de vignes, initié en 2005, est classé dans les passifs courants (*Emprunts à long terme – part à moins d'un an*) en conséquence du non respect de certains covenants. Le montant du principal restant dû au 30 juin 2013 est de 5 037 K€. Certains actifs ont été donnés en garantie par le Groupe dans le cadre de cet emprunt bancaire : il s'agit des titres de la société BCM et des fonds de commerce des sociétés BCM, Domain Menada Bulgarie et Sakar.

Evènements postérieurs à la clôture :

12 juillet 2013 : la société polonaise Sobieski SP Zoo a racheté à la Banque Européenne de Développement 12.28% du capital de la société bulgare Belvedere Capital Management pour 1€.

22 juillet 2013 : la société polonaise Sobieski SP Zoo a accordé un prêt de 5 037 K€ à la société bulgare Belvedere Capital Management, laquelle a ainsi pu rembourser à la Banque Européenne de Développement le prêt qui lui était dû.

La ligne *Emprunts bancaires* inclut les dettes financières relatives aux locations-financement qui s'élèvent à 2 407 K€ au 30 juin 2013.

Les emprunts court terme (20 414 K€) correspondent à des lignes de crédit ayant pour fonction le financement des BFR d'exploitation dans les filiales.

En complément de ces lignes de crédit, des contrats d'affacturage sont en place. En Pologne, ces contrats d'affacturage répondant aux conditions de décomptabilisation de la norme IAS 39, les créances clients cédées et la dette financière ne figurent pas au bilan (le montant financé est de 14 023 K€ au 30 juin 2013).

25. Instruments financiers et facteurs de risques financiers

Juste valeur des instruments financiers selon les catégories IAS 39

Montants en K€	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et passifs financiers au coût amorti	30 juin 2013
Actifs :					
Actifs financiers non courants	183		352	6 721	7 256
Créances clients				107 687	107 687
Autres actifs courants				31 117	31 117
Instruments dérivés actifs		17			17
Trésorerie et équivalent de trésorerie	50 777				50 777
Passifs :					
Emprunts à long terme - part à plus d'un an				2 799	2 799
Dettes à paiement échelonné Plans de redressement - part à plus d'un an				61 873	61 873
Emprunts à long terme - part à moins d'un an				100 547	100 547
Emprunts à court terme				20 414	20 414
Fournisseurs et autres créiteurs rattachés				67 467	67 467

Facteurs de risques financiers

Risque de liquidité lié à l'endettement du Groupe

Belvédère S.A. porte 97% des dettes financières totales du Groupe au 30 juin 2013.

Les dettes gelées faisant l'objet d'un échéancier de remboursement par société en plan de continuation s'élèvent à :

Montants en M€	
Passifs hors groupe	108 707
Dettes Fournisseurs /Comptes courants groupe hors société en plan de continuation	4 937
Dettes Fournisseurs /Comptes courants groupe sociétés en plan de continuation	313 768
	<u>427 412</u>

Le 1^{er} dividende à honorer en mars et avril 2014 est estimé à ce jour à :

Montants en M€	
Passifs hors groupe	15 562
Dettes Fournisseurs /Comptes courants intragroupe hors société en plan de continuation	690
Dettes Fournisseurs /Comptes courants intragroupe sociétés en plan de continuation	46 691
	62 943

La société étudie les solutions juridiques et financières qui devraient permettre d'assurer le versement des 1ers dividendes de chaque société concernée entre mars et avril 2014.

Risque de taux et sensibilité au taux de change

La dette financière long terme s'élève au 30 juin 2013 à 103,4 M€.

88 % de la dette est détenue par Belvédère SA et concerne la dette OBSAR.

Dans la mesure où la totalité des OBSAR ont été converties au 30 octobre 2013, il n'y a pas de risque de taux.

Les dettes financières libellées en devises (hors devises à parité Euro fixe) représentent moins de 1% des dettes totales du Groupe au 30 juin 2013. Par conséquent, l'exposition au risque de change est très limitée.

Risque de crédit

D'une manière générale, les clients du Groupe sont diversifiés, et il n'y a pas de risque significatif lié à la dépendance aux clients.

- Maturité des créances client

Montants en K€	30 juin 2013	Non échu	Echu < 90 jours	Echu depuis 90-180 jours	Echu > 180 jours
Clients et comptes rattachés	125 198	88 545	9 724	1259	25 670
Dépréciations	(17 511)		(107)	(156)	(17 248)
Créances clients nettes	107 687	88 545	9 617	1 103	8 422

Au 30 juin 2013, la part des créances clients échues depuis plus de 90 jours et non dépréciées est de 7,6%.

- Sensibilité aux taux de change

Sensibilité au change

Montants en K€	30 juin 2013	Créances euro ou devises fixes	Pologne	USA	Autres pays	Créances devises
Créances clients	107 687	69 722	28 332	5 946	3 688	37 966
Impact variation des cours de 10%	3 797					3 797
Pourcentage sur les créances Groupe	4%					

26. Autres passifs

Autres passifs non courants

Montants en K€	30 juin 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Passifs de Sauvegarde non courants (valeur actuelle)			8 758
Partie LT des passifs gelés (plan de redressement)	61878		
Subventions d'investissement	2978	3 145	3 084
Autres	13	25	1699
Autres passifs non courants	64 869	3 170	13 541

Comme indiqué dans la Note 1, les plans de redressement de 9 sociétés du groupe ont fait l'objet d'une homologation par les Tribunaux de Commerce compétents en mars et avril 2013. Ces plans prévoient notamment l'étalement du remboursement des passifs déclarés par les créanciers (hors créance FRN et OBSAR) sur des durées de 6 à 10 ans selon les sociétés, pour ceux n'ayant pas opté pour l'option permettant un remboursement partiel immédiat.

Les modifications apportées aux caractéristiques des dettes constituant des modifications substantielles, elles entraînent donc, comptablement, l'extinction des dettes existantes et l'émission de nouvelles dettes. Ces nouvelles dettes ont été enregistrées au bilan à leur juste valeur à la date d'homologation des plans et sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du TIE (Taux d'Intérêt Effectif). La juste valeur des nouvelles dettes a été déterminée en calculant, à la date d'extinction des anciennes dettes, la somme des remboursements futurs actualisés.

L'échéance estimée des premiers dividendes (prévus en mars et avril 2014 selon les sociétés) est classée en passifs courants selon la nature d'origine des passifs, la juste valeur des échéances futures estimées est classée en passifs non courants.

Autres passifs courants

Montants en K€	30 juin 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Avances et acomptes reçus	1 620	1 733	1 388
Dettes fiscales et sociales (incl. droits d'accises)	51 793	79 335	80 393
Subventions d'investissement	54	54	54
Instruments dérivés	20		
Produits constatés d'avance et autres dettes	22 512	14 056	11 099
Autres passifs courants	75 999	95 178	92 935

27.Information sectorielle

L'information financière sectorielle est présentée selon les mêmes axes que ceux du reporting interne utilisés pour mesurer les performances du Groupe.

Zones géographiques

Montants en K€	Pologne	Europe de l'Ouest	Lituanie	Bulgarie	Autres pays	Holding	inter-secteurs	30 juin 2013
Chiffre d'affaires hors-groupe	236 215	126 097	22 602	2 870	16 349	1		404 134
Chiffre d'affaires groupe	4 983	1 282	1 176	236	(5 413)	32	7 704	
Chiffre d'affaires	241 198	127 379	23 778	3 106	3 106	33	7 704	404 134
Droits d'accises	(135 136)		(5 090)					(150 226)
Chiffre d'affaires hors droits d'accises	106 062	127 379	8 688	3 106	3 106	33	7 704	253 908
Résultat opérationnel courant	(1 801)	4 547	151	(1 022)	(1 515)	(7 260)		(6 900)
Autres produits et charges opérationnels								(6 412)
Résultat financier								138 812
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence								101
Impôt sur les résultats								(2 966)
Résultat								122 635
Ecart d'acquisition	5 609	24 446	329					30 384
Immobilisations incorporelles	12 572	114 020	30	361	1 389	(4 595)		113 777
Immobilisations corporelles	18 917	23 268	9 329	18 455	5 171	6		75 145
Actif immobilisé	37 099	161 734	9 688	18 816	6 560	(14 589)		219 307
Besoin en fonds de roulement	22 170	64 407	6 582	265	(10 161)	3 052		86 315
Impôts différés et passifs non courants	(24 660)	(46 809)	(2 975)	41	706	(29 249)		(102 946)
Capitaux employés	34 608	179 332	13 295	19 122	(2 896)	(40 785)		202 676
Investissements	580	138	70	857	323			1 969
Dotations aux amortissements	(1 748)	(1 292)	(548)	(318)	(208)	(4)		(4 118)

Montants en K€	Pologne	Europe de l'Ouest	Lituanie	Bulgarie	Autres pays	Holding	inter-secteurs	30 juin 2012
Chiffre d'affaires hors-groupe	259 440	124 923	22 929	4 891	17 329			429 512
Chiffre d'affaires groupe	7 074	1 172	1 907	877		31	(11 061)	
Chiffre d'affaires	266 514	126 095	24 836	5 768	17 329	31	(11 061)	429 512
Droits d'accises	(52 618)		(5 650)					(168 268)
Chiffre d'affaires hors droits d'accises	113 896	126 095	9 186	5 768	17 329	31	(11 061)	261 244
Résultat opérationnel courant	5 816	(3 930)	100	(3 135)	(3 850)	(4 957)		(9 957)
Autres produits et charges opérationnels								(14 576)
Résultat financier								(20 640)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence								138
Impôt sur les résultats								(4 384)
Résultat								(49 419)
Ecart d'acquisition	8 084	62 788	336					71 208
Immobilisations incorporelles	14 573	128 248	26	1 247	1 556	758		146 408
Immobilisations corporelles	21 067	25 377	9 553	18 838	5 654	5		80 494
Actif immobilisé	43 724	216 413	9 915	20 084	7 210	763		298 110
Besoin en fonds de roulement	9 553	61 720	7 175	4 210	(4 203)	(19 215)		59 240
Impôts différés et passifs non courants	(1 537)	(41 596)	(2 880)	53	7 325	(2)		(38 638)
Capitaux employés	51 740	236 537	14 210	24 348	10 332	(18 454)		318 713
Investissements	600	497	341	260	39			1 737
Dotations aux amortissements	(2 028)	(1 712)	(388)	(746)	(176)	(4)		(5 054)

Montants en K€	Pologne	Europe de l'Ouest	Lituanie	Bulgarie	Autres pays	Holding	inter-secteurs	30 juin 2011
Chiffre d'affaires hors-groupe	251834	127 306	19 946	5 794	17 619			422 498
Chiffre d'affaires groupe	7 448	1875	713	2 411	201	107	(12 754)	
Chiffre d'affaires	259 281	129 181	20 659	8 205	17 820	107	(12 754)	422 498
Droits d'accises	(136 958)		(13 281)					(150 238)
Chiffre d'affaires hors droits d'accises	122 324	129 181	7 379	8 205	17 820	107	(12 754)	272 260
Résultat opérationnel courant	4 128	1 313	(192)	(1 171)	(4 756)	(4 342)		(5 020)
Autres produits et charges opérationnels								(4 637)
Résultat financier								(19 787)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence								35
Impôt sur les résultats								(489)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession								
Résultat								(29 898)
Ecart d'acquisition	14 493	62 788	357		321			77 960
Immobilisations incorporelles	5 860	132 666	26	1 250	1 890	760		152 453
Immobilisations corporelles	26 175	27 683	8 743	22 138	5 891	210		90 839
Actif immobilisé	56 528	223 137	9 126	23 388	8 102	970		321 251
Besoin en fonds de roulement	2 967	54 315	5 563	5 816	6 345	16 733		91 738
Impôts différés et passifs non courants	(7 236)	(48 064)	(1 823)	46	5 398	(450)		(52 129)
Capitaux employés	52 259	229 388	12 866	29 250	19 844	17 254		360 861
Investissements	109	470	630	1 748	223	1		4 111
Dotations aux amortissements	(2 393)	(2 172)	(516)	(536)	(233)	(7)		(5 857)

Chiffre d'affaires par activité

Montants en K€	Vodka et spiritueux	Vins	Autres boissons distribuées	Holding	inter-secteurs	
Chiffre d'affaires hors-groupe	288 363	62 211	53 560			404 134
Chiffre d'affaires groupe	5 629	1 914	133	28	(7 704)	
Chiffre d'affaires	293 992	64 125	53 693	28	(7 704)	404 134
Droits d'accises	(150 226)					(150 226)
Chiffre d'affaires hors droits d'accises	143 766	64 125	53 693	28	(7 704)	253 908

Montants en K€	Vodka et spiritueux	Vins	Autres boissons distribuées	Holding	inter-secteurs	30 juin 2012
Chiffre d'affaires hors-groupe	301 730	72 932	54 849			429 512
Chiffre d'affaires groupe	8 864	1 654	332	31	(10 881)	
Chiffre d'affaires	310 594	74 586	55 181	31	(10 881)	429 512
Droits d'accises	(168 268)					(168 268)
Chiffre d'affaires hors droits d'accises	142 326	74 586	55 181	31	(10 881)	261 244

Montants en K€	Vodka et spiritueux	Vins	Autres boissons distribuées	Holding	inter-secteurs	30 juin 2011
Chiffre d'affaires hors-groupe	284 123	70 353	68 022			422 498
Chiffre d'affaires groupe	12 459	2 829	129	107	(15 524)	
Chiffre d'affaires	296 582	73 182	68 151	107	(15 524)	422 498
Droits d'accises	(150 238)					(150 238)
Chiffre d'affaires hors droits d'accises	146 344	73 182	68 151	107	(15 524)	272 260

28. Actifs donnés en garantie et engagements hors-bilan

Résumé des actifs donnés en garantie

Pays	Nature de l'obligation	Nature des actifs
France	Emprunt bancaire long terme (1587 K€ principal) Autorisation de découvert bancaire	Marque Zawisza Stocks Cognac Gautier
Pologne	Lignes de crédit accordées aux distributeurs (autorisation de 2 086 K€) Ligne de crédit court terme (autorisation de 4 082 K€)	Créances d'exploitation, dépôt en compte courant
Lituanie	Prêts long terme (1830 K€)	Propriétés immobilières, entrepôt, stocks, créances d'exploitation, dépôt en compte courant, droit d'exploitation de la marque Sobieski à Vilnius
Bulgarie	Emprunt bancaire (5 430 K€ principal)	Titres de BCM détenus par Belvedere SA Fonds de commerce des sociétés BCM, Domain Menada Bulgarie, Sakar
Danemark	Ligne de crédit (autorisation de 510 K€)	Créances d'exploitation

Engagements hors-bilan

- Promotion commerciale

Dans le cadre du développement de ses activités, le Groupe a pris des engagements en matière de promotion commerciale pour une durée de 4 ans.

Au 30 juin 2013, le montant résiduel de ces engagements est de l'ordre de 2 millions d'euros.

- Cautions relatives aux droits sur alcool

Dans les différents pays où les filiales du Groupe sont implantées, des cautions doivent être fournies aux douanes afin de sécuriser le paiement des droits d'accises sur alcool. Ces cautions sont en règle générale apportées par les compagnies d'assurance et les banques pour le compte des sociétés.

- Engagements d'achat long terme

Les sociétés Marie Brizard Espagne, Cognac Gautier et William Pitters ont pris des engagements d'achat triennaux de matière première : vin, cognac, et whisky.

- Nantissement au profit de Belvedere

Jusqu'à la conclusion d'un accord décrit en Note 1, 148 200 titres Belvédère étaient nantis au profit de Belvédère S.A. par l'ancien actionnaire majoritaire du Groupe, Angostura Holdings.

L'accord conclu avec Angostura Holdings Limited le 6 février 2013 prévoit le désistement réciproque des instances opposant ou pouvant opposer le groupe CL Financial à Belvédère, si le plan de continuation était adopté, en contrepartie d'une facilitation de la cession des actions Belvédère détenues par Angostura Holdings Limited. Compte tenu de l'adoption du plan de redressement par le Tribunal de commerce de Dijon le 19 mars 2013, cet engagement a entraîné en pratique une mainlevée du nantissement grevant les actions Belvédère détenues par Angostura Holdings Limited, étant rappelé que la Société n'a consenti aucun abandon de sa créance à l'encontre de la banque Clico Investment Bank Limited.

29.Litiges et passifs éventuels

Contrôles fiscaux en France

La société Belvédère S.A. ainsi que les sociétés du groupe d'intégration fiscale ont fait l'objet d'une vérification de comptabilité qui a débuté le 19 janvier 2009. Pour la plupart des sociétés, le contrôle concerne l'IS, la TVA et les autres taxes pour la période du 1^{er} janvier 2006 jusqu'au 31 décembre 2007.

Tel que mentionné à la Note 23, les rehaussements non provisionnés représentent un risque éventuel d'environ 20 000 K€ en impôt.

Plus particulièrement le risque fiscal propre à Belvédère sur la seule question du rejet de la déduction des charges financières de l'emprunt FRN représente un risque de près de 15 000 K€, soit l'impôt correspondant en base à la totalité des intérêts de l'emprunt comptabilisés (et décaissés) pour les 2 exercices contrôlés (2006 et 2007). Belvédère considère que ce rehaussement n'est pas justifié et que le risque correspondant est éventuel.

Au 30 juin 2013, l'ensemble des chefs de redressement qui ont fait l'objet d'une mise en recouvrement au cours de 2012 est contesté par le Groupe. Les sociétés du groupe concernées ont contesté par voie de réclamation contentieuse les impositions supplémentaires mises en recouvrement et ont saisi le Tribunal Administratif compétent (Montreuil) les 25 janvier, 31 janvier, 22 février, 15 mars et 19 avril 2013.

Litige commercial

La société Moncigale, sous-filiale de Belvédère, a conclu avec la société Chamarré un contrat de licence exclusive d'utilisation, de fabrication et de distribution de la marque de vin tranquille « Chamarré » pour une durée de 10 ans, le 17 août 2010. Aux termes de ce contrat, la société Moncigale s'est engagée à verser à la société Chamarré une redevance annuelle indexée sur les volumes commercialisés et le chiffre d'affaires réalisé par les produits vendus sous la marque Chamarré. Le contrat prévoit le versement par Moncigale à Chamarré d'une redevance d'un montant minimal garanti par année.

Le 16 juin 2011, une procédure de sauvegarde a été ouverte par le Tribunal de commerce de Nîmes au bénéfice de la société Moncigale. Cette procédure a été convertie en procédure de redressement judiciaire par le même Tribunal de commerce le 21 septembre 2011. Le Tribunal a confié à un administrateur judiciaire une mission d'assistance auprès de la société.

Le 9 novembre 2011, l'administrateur judiciaire a notifié à la société Chamarré l'interruption définitive du contrat en application des dispositions de l'article L 622-13 de Code du commerce.

Dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'encontre de Moncigale et de la détermination du passif à la date d'ouverture de la procédure, la société Chamarré a effectué le 30 août 2011 une déclaration de créance auprès du mandataire représentant des créanciers, pour un montant de 10,7 millions d'euros, correspondant à la somme des redevances garanties sur les dix années du contrat et d'une estimation des autres obligations issues du contrat.

Le 6 décembre 2011, la société Chamarré a effectué une déclaration complémentaire « d'une créance de dommages-intérêts » pour la somme de 20 millions d'euros, consécutivement à la notification de la rupture du contrat.

Ces déclarations de créances ont été contestées par la société et ont été mises en surseoir à statuer par le tribunal de commerce de Nîmes dans l'attente de la décision du tribunal de commerce de Paris. Une procédure a en effet été intentée par le liquidateur judiciaire de la société Chamarré devant le tribunal de commerce de Paris à l'encontre des organes de la procédure collective de la société Moncigale, par assignation en date du 8 février 2013. A noter que Chamarré a été placée en redressement judiciaire en date du 31 mai 2012 et sa mise en liquidation a été prononcée le 5 juin 2012.

Parallèlement à cette première procédure, le 29 mai 2013, le Commissaire à l'Exécution du Plan de Moncigale, Maître Torelli, a adressé au TC de Nîmes ainsi qu'au Procureur de la République une requête en résolution du plan de redressement judiciaire de Moncigale et ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de la société Moncigale, pour inexécution du plan.

La requête indique que le plan tel qu'arrêté par le jugement du 16 avril 2013 n'a pas été respecté car la société n'a pas procédé au versement d'un montant mensuel calculé sur le passif admis et contesté comme prévu par le jugement.

Cette requête a été jugée le 21 août 2013 par le TC de Nîmes, qui l'a placée en sursis à statuer dans l'attente de l'issue de la procédure dans le dossier Chamarré.

Litige en Pologne

Le 9 avril 1999, la Filiale polonaise Polmos Lancut (acquise par le Groupe en 2002) a conclu avec la société polonaise PPH « Lemax », représentée par Messieurs Jan Lew et Jerzy Jurasz, un contrat en vue d'exploiter et commercialiser la marque de spiritueux Korzen Zycia.

Compte tenu des faibles volumes vendus sous cette marque, la société Polmos Lancut a interrompu la fabrication et la commercialisation de ces produits en 2005. Il a été impossible de trouver un accord de fin de contrat avec la société PPH « Lemax ».

Le 8 novembre 2010, Monsieur Jerzy Jurasz (en son nom personnel) a déposé, auprès du Tribunal de Rzeszow, une plainte pour inexécution du contrat, au titre de laquelle il réclame la somme de 22 millions de zlotys (près de 5,4 millions d'euros) de dommage-intérêts à la société Polmos Lancut, pour réparation du préjudice subi. Les sommes demandées sont sans commune mesure avec le volume des affaires (très faible) que la marque générerait. Les juristes du Groupe considèrent par conséquent que la demande est déraisonnable et qu'elle a de ce fait peu de chance d'être reçue.

Litige avec la société Guibert & Associés

Par acte d'huissier délivré le 7 mars 2013, la société Guibert & Associés a engagé, devant le Tribunal de commerce de Dijon, contre la Société et la SCP Valliot-Le Guernevé-Abitbol, une procédure en nullité des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2013. La Société et son Administrateur Judiciaire ont indiqué, dans un communiqué en date du 13 mars 2013, qu'ils contestaient ces prétentions et feront valoir leurs arguments lors des débats. Une première audience s'est déroulée le 28 mars 2013, au terme de laquelle l'audience de plaidoirie a été fixée au 10 juin 2013. Le Tribunal de commerce de Dijon a débouté la société Guibert & Associés de l'ensemble de ses demandes par jugement en date du 10 octobre 2013.

Litige avec M. Alain-Dominique Perrin et la société Vermots Finance

Par actes d'huissier délivrés le 22 février 2013, M. Alain-Dominique Perrin et la société Vermots Finance ont assigné, en référé, devant le Tribunal de commerce de Dijon :

- (i) La Société, la SCP Valliot-Le Guernevé-Abitbol, la société Equitis Gestion et la société SVI, aux fins notamment de voir (a) constater le trouble manifestement illicite constitué par l'usage, par la société Equitis Gestion, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 février 2013, des droits de vote attachés à 267.848 actions en application d'un contrat de fiducie en date du 4 février 2013, (b) à défaut, constater le dommage imminent qui résulterait de l'usage, par Equitis Gestion, desdits droits de vote, et (c) suspendre à titre conservatoire l'exercice du droit de vote attaché aux 267.848 actions tant que celles-ci sont détenues par Equitis Gestion ;
- (ii) La Société et la SCP Valliot-Le Guernevé-Abitbol, aux fins notamment de voir désigner un administrateur judiciaire avec pour mission, notamment, de vérifier la régularité de la comptabilisation des votes par correspondance et pouvoirs et exercer les fonctions dévolues par la loi, les règlements et les statuts au bureau de l'assemblée générale extraordinaire de la société convoquée le 28 février 2013 sur seconde convocation.

Par ordonnances rendues le 26 février 2013, le Président du Tribunal de commerce de Dijon a rejeté leurs demandes et les a condamnés, aux termes de chacune des ordonnances, au paiement de la somme de 5.000 euros à la Société et la SCP Valliot-Le Guernevé-Abitbol à titre de dommages-intérêts pour procédure abusive.

Par déclarations en date du 22 mars 2013, M. Alain-Dominique Perrin et la société Vermots Finance ont fait appel des ordonnances rendues le 26 février 2013 par le Président du Tribunal de commerce de Dijon. La procédure est pendante auprès du Tribunal de commerce de Dijon.

Litige avec l'AMF

Dans le protocole conclu le 30 septembre 2013 avec Monsieur Krzysztof Trylinski décrit dans la Note 2. Evénements postérieurs à la clôture, Belvédère S.A. s'est engagée à prendre en charge les honoraires relatifs à la défense de Monsieur Krzysztof Trylinski dans le cadre du litige AMF. Le litige fait suite à une procédure initiée par la Commission des Sanctions de l'Autorité des Marchés Financiers, contre la société, la société Sobieski SARL, et la société SVI, d'une part, et contre Monsieur Krzysztof Trylinski et son épouse, d'autre part.

Litige concernant la marque Krupnik

Un litige concernant la marque Krupnik a été initié par une Filiale, Destylernia Sobieski, à l'encontre de la société Toorank Polska Sp. z.oo, pour usage illicite de ladite marque. La Filiale, qui détient la marque Krupnik, considère que la société Toorank Polska Sp. z.oo commercialise des produits sous cette marque. Une première lettre d'avertissement a été adressée à la société Toorank Polska Sp. z.oo et est restée sans effet. La Filiale a par conséquent décidé de poursuivre la société Toorank Polska Sp. z.oo pour acte de concurrence déloyale et violation de droits exclusifs sur une marque enregistrée devant la cour de Lublin.

A la demande de la société Toorank Polska Sp. z.oo (dont le siège social se situe à Jasienica, en Pologne), l'Office polonais de Brevets a annulé, le 3 octobre 2012, la marque verbale Krupnik, laquelle avait été enregistrée le 9 septembre 1997 au nom de Destylernia Sobieski.

Destylernia Sobieski a attaqué cette décision d'annulation. En tout état de cause, cette décision ne concerne que la marque verbale Krupnik. La titularité des autres déclinaisons de la marque Krupnik (en Pologne et à l'étranger) n'est pas remise en cause. Si toutefois la décision d'annulation venait à être confirmée par les juridictions compétentes, cela entraînerait le risque que des concurrents du Groupe utilisent la marque objet du litige.

Non reconduction d'un contrat de sous-traitance

Au mois d'avril 2012, la non reconduction d'un contrat de sous-traitance a été notifiée à la filiale espagnole de Marie Brizard. Ce contrat arrivera à échéance le 1^{er} décembre 2013.

Les conséquences de l'arrêt de ce contrat et l'évaluation des éventuels coûts de restructuration ne peuvent être encore appréciées à la date de rédaction du présent document.

30. Parties liées

Rémunération des organes de direction et d'administration

Les conditions de rémunérations des principaux dirigeants du Groupe et mandataires sociaux salariés n'ont pas évolué de manière significative depuis le 31 décembre 2012.

Autres parties liées

Les autres parties liées sont principalement les filiales non consolidées du Groupe. Aucune transaction significative n'est réalisée avec ces dernières.

Belvédère SA

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013

RENART, GUION & ASSOCIES

MAZARS

RENART, GUION & ASSOCIES

1, RUE DU DAUPHINE
21200 FONTAINE LES DIJON

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

Belvédère SA

Siège Social : 7 Quai de la Paix, 30 300 Beaucaire
Société Anonyme au capital de 52 960 502 €
N° Siret : 380 695 213

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle

RENART, GUION & ASSOCIES

MAZARS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Belvédère SA, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Belvédère SA

*Comptes consolidés
semestriels*

30 juin 2013

Dans nos rapports relatifs aux exercices antérieurs, nous avons formulé une réserve relative aux diverses insuffisances concernant l'organisation et le fonctionnement des procédures comptables et financières concourant au dispositif de contrôle interne du Groupe Belvédère. Cette situation, inchangée par rapport à 2012, reste susceptible d'affecter le processus d'identification exhaustif des engagements souscrits par le Groupe ainsi que la correcte traduction de ces derniers dans l'information comptable et financière publiée.

Sur la base de notre examen limité et sous cette réserve, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, la conformité des comptes semestriels condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Continuité d'exploitation » de l'annexe, qui précise que la restructuration financière est à ce jour achevée mais que toutefois, le groupe doit rechercher les solutions juridiques et financières lui permettant d'honorer ses prochaines échéances.

Belvédère SA

*Comptes consolidés
semestriels*

30 juin 2013

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels condensés.

Fait à Fontaine-lès-Dijon, Villeurbanne et Courbevoie, le 31 octobre 2013

Les Commissaires aux comptes,

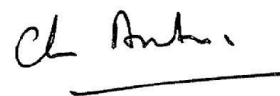
**RENART, GUION &
ASSOCIES**

Marcel-Pierre Renart



MAZARS

Christine Dubus



Lionel Gotlib





Attestation du responsable du rapport financier du 1^{er} semestre 2013

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en début de document présente un tableau fidèle des événements survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le 30 octobre 2013



Krzysztof TRYLINSKI
Président Directeur Général